

# Reflets 2018



Bulletin municipal  
**Saint André les Alpes**

Depuis 1980

**VERDON**  
IMMOBILIER

Place Charles BRON  
04170 St André les Alpes  
**04 92 89 01 30**  
verdonimmo@orange.fr - verdonimmobilier.com

2 agences  
St André et Allos

**ELAN**

**GARAGE CHABOT**  
Dépannage

Réparation toutes marques  
Réglages et contrôle anti-pollution  
Pneus - Freinage - Amortisseurs  
Géométrie - Climatisation  
Traitement à l'hydrogène

AUTOMAT 24/24

simone.chabot@wanadoo.fr  
04170 SAINT ANDRÉ LES ALPES - 04 92 89 00 01 - FAX 04 92 89 08 55

**Pharmacie BOETTI**  
du lundi au samedi  
9h à 12h15 et de 14h30 à 19h  
**04 92 89 06 06**

Matériel médical - Vente et location  
Produits vétérinaires - Phytothérapie  
Homéopathie - Oxygénothérapie

Route de Nice - 04170 St André les Alpes  
pharmacieboetti@perso.alliadis.net

**Cegelec** Alpes Provence Infras

653 Avenue du moulin Neuf  
04100 MANOSQUE  
Fax : +33 (0)4 92 72 03 25  
Tél. : +33 (0)4 92 72 02 31

Electrification rurale, lotissement, gaz  
Eclairage public, sportif et festif  
Vidéosurveillance  
bornes de recharges pour véhicules électriques

**réinventons / notre métier**

**AXA** N. ZIMMERMANN ET M-H MAUREL  
Responsable d'agence : Cathy PRATO

Grand Rue - 04170 St André les Alpes

agence.saintandrelesalpes@axa.fr  
Tél: 04 92 89 15 11 - Fax: 04 92 89 19 43

**LE TISON**  
Permanences 24h/24 7j/7  
Devis gratuit

POMPES FUNÈBRES & MARBRERIE  
PLANTES ET FLEURS

Place de venin 04170 Saint André les Alpes  
04 92 89 02 15  
www.fleuriste-tison.fr  
sarletison@outlook.com

HORAIRES :  
mardi au samedi 9h00-12h00 & 15h30-18h30  
le dimanche matin 10h00-12h30

**AUTOCARS DELAYE**

Tourisme • Voyages • Taxi • Transports scolaires  
Autocars grand tourisme :  
vidéo - climatisation - toilettes - de 8 à 61 places

Tel. 04 92 34 22 90 Fax 04 92 34 23 05  
autocars.delaye@orange.fr • www.autocars-delaye.fr  
La Fabrique - 04330 BARRÈME

**BOYER Gilbert**  
Géomètre-expert D.P.L.G

Place de l'église  
04170 Saint André les Alpes

04 92 89 03 78  
boyer.goo@wanadoo.fr

**RAS** Stores - Volets Roulants  
Menuiseries ALU / PVC / BOIS  
Vérandas - Moustiquaires  
Toutes Fermetures de Bâtiment

**STORES & FENÊTRES 06.88.70.45.79**

E-mail : c.guli@hotmail.fr  
Grand Rue 04170 Saint André les Alpes

**Miellerie CHAILAN**

Tous les grands crus du miel pour bien ou mieux se porter  
Visite et dégustation gratuite de miel et d'hydromiel (sur rdv)

Château Garnier - 04170 Thorame Basse  
Tél. 04 92 83 92 86 - Fax. 04 92 83 93 94  
www.miels-chailan.com // chailan-miellerie@orange.fr

**BILLEGA** PISCINES  
SPAS - SAUNAS - HAMMAMS

7 avenue Colonel Noël  
04000 DIGNE

**04 92 35 53 64**  
billega@wanadoo.fr

**www.billega-piscines.com**

**M.V. COMBUSTIBLES**  
FUEL DOMESTIQUE  
BOIS DE CHAUFFAGE  
FLEXIBLE HYDRAULIQUE  
LIVRAISON à DOMICILE

**04 92 89 07 03 - 06 76 39 06 82**  
Le Cougnas - 04170 St André les Alpes

**Jean-Marie NEY**  
CHAUFFAGE - PLOMBERIE - ZINGUERIE  
INSTALLATEUR - DÉPANNAGES  
ET ENTRETIENS

Chemin du Mazet - 04170 SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES  
Mobile 06 73 65 26 10 - Fax 04 92 83 50 63



Serge PRATO

## Edito

### Voici REFLETS 2018 !

Comme chaque année à pareille époque, j'ai le plaisir de vous présenter le « Reflets » nouveau, ce bulletin municipal d'informations toujours très attendu et apprécié des saint-andréens. Il est le reflet de la vie communale et

intercommunale durant l'année qui vient de s'écouler... Saint André les Alpes est un village dynamique qui bouge et évolue au fil du temps ! Les chiffres du recensement 2016 le prouvent : nous avons franchi le seuil des 1000 habitants puisque nous comptons officiellement 1001 habitants.

Les associations locales y sont nombreuses et très actives. Il faut encourager tous ces bénévoles qui donnent de leur temps, saluer leur travail et leur investissement au service de la vie associative de notre village. Nous pouvons nous réjouir de la quantité et de la qualité des animations proposées tout au long de l'année.

Côté Services Publics, malheureusement, nous devons déplorer, malgré le soutien des usagers et des élus, la fermeture du Service des Impôts des Entreprises. Cette décision de suppression, accompagnée de la fermeture de la Trésorerie de Colmars les Alpes nous permet de penser que cela ne s'arrêtera pas là. Alors qu'aujourd'hui, tout le monde reconnaît la spécificité du monde rural, il paraît incroyable de vouloir concentrer les services, loin de nos villages, dans les grandes villes. Nous resterons vigilants et continuerons à nous battre contre la fermeture des services publics présents dans nos zones rurales.

La Brigade de Gendarmerie vient de voir son effectif complété par l'arrivée d'un gendarme. Il ne manque plus qu'un maréchal des logis chef pour que l'effectif soit au complet. Pour ses compétences indispensables et notamment pour ses interventions en matière de sécurité des biens et des personnes, nous tenons à conserver cette brigade de proximité !

Les Sapeurs-Pompiers font également un travail remarquable au service de nos populations et ont besoin d'être soutenus. Je rappelle que ce sont des volontaires qui ont des soucis de disponibilité au moment des interventions. Afin de permettre le maintien du Centre de Secours de Saint André, il est nécessaire de conforter les effectifs. Je lance un appel à candidatures...

## Vie municipale

// Page 4

## Vie communale

// Page 10

## Vie intercommunale

// Page 18

## Vie associative

// Page 27

La Communauté des Communes Alpes Provence Verdon, sources de lumière a vu le jour en 2017. Cette structure s'est substituée aux cinq anciennes communautés de communes. Son siège social a été fixé à Saint André les Alpes, commune située au centre du territoire, pendant des antennes ont été conservées à Castellane, Beauvezer, Annot et Entrevaux. De nombreuses commissions ont été mises en place, un chantier important est en cours, un travail colossal a déjà été réalisé. De nombreuses réunions ont été nécessaires pour la mise en route de cette imposante structure (réunions de commissions, réunions de bureau, conférences des maires et conseils communautaires). Je me réjouis de la bonne entente et de l'esprit de coopération qui y règnent. Ce sont les conditions indispensables à la réussite de notre intercommunalité. Il faut faire aboutir les chantiers que nous devons construire ensemble pour le développement de ce territoire.

En tant que président, je remercie les vice-présidents, les élus membres, pour leur engagement ainsi que le personnel et particulièrement le Directeur Général des Services, Bernard MOLLING. Les travaux réalisés par la CCAPV dans l'ancienne Mairie, place PASTORELLI, nous permettent de mettre à disposition des parents une nouvelle crèche dont je suis très fier.

D'autres projets sur notre commune sont à l'étude : la salle de sport, très attendue et la « liaison douce » qui reliera le village à la plage du Plan.

A l'échelle intercommunale, de nombreux chantiers sont en cours. Ils sont liés aux compétences obligatoires, optionnelles et facultatives retenues par les élus. Je pense à la promotion du tourisme avec la création d'un Office de Tourisme Intercommunal, à la compétence Urbanisme et Habitat avec l'élaboration d'un PLUi sur le territoire de l'ex-CCMV. Des réunions publiques ont été organisées ; d'autres le seront. Je vous invite à y assister nombreux. Un registre est à votre disposition en Mairie. Une nouveauté : Depuis le 2 janvier 2018, un service mutualisé pour l'instruction des dossiers d'urbanisme a été créé. La procédure de dépôt ne change pas. Vous continuerez à déposer vos dossiers en Mairie et ils seront instruits par notre nouveau service en remplacement de l'Etat.

Porteur d'informations diverses, ce « Reflets » nouveau va vous procurer bien d'autres renseignements et vous offrir un large panorama de la vie locale... Je vous le laisse découvrir en vous en souhaitant une agréable lecture.

J'adresse mes remerciements aux annonceurs sans lesquels cette parution ne serait pas possible. Je remercie également toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de cette édition 2017.

Saint-Andréennes, Saint-Andréens, je vous souhaite une bonne année 2018, une bonne santé, une année pleine de bonheur, de réussite et de paix.

Le Maire,  
Serge PRATO

## Histoire

// Page 40

## Divers

// Page 48

Rédaction Diffusion : Mairie de Saint André les Alpes  
Directeur de publication : S.PRATO Maire  
Rédacteur en chef : G.GARIN Adjoint  
Crédits photos : Mairie, Associations, Verdon-info, Rémi NIGRI  
Mise en page : www.creat-in.fr

## Budget 2017

### Fonctionnement

#### Dépenses

1	Atténuation de charges	9999,53
2	Produits des services	133200
3	Impôts et taxes	855769
4	Dotations et participations	329890
5	Autres produits gestion courante	58200
6	Opérations d'ordre entre sections	9900
7	Résultat reporté	348032,47
Total		1744991

#### Recettes

1	Charges à caractère général	381125
2	Charges de personnel	526750
3	Atténuation de produits	109769
4	Autres charges de gestion courante	156250
5	Charges financières	50000
6	Charges exceptionnelles	1000
7	Dépenses imprévues	46803
8	Virement à la section d'investissements	466264
9	Opérations d'ordre	7030
Total		1744991

### Investissement

#### Dépenses

1	Opérations d'équipements	352570
2	Remboursement d'emprunt	138500
3	Opérations d'ordre	9900
4	Solde d'exécution reporté	249570
Total		750540

#### Recettes

1	Subventions	28533,6
2	Emprunt	130000
3	Dotations	15000
4	Excédent de fonctionnement	103712,4
5	Virement de la section de fonctionnement	466264
6	Opérations d'ordre	7030
Total		750540

## SUBVENTIONS 2017 aux Associations locales

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Association « Les Pivoines Bleues »	500,00 €
Centre aéré « Les P'tites Canailles »	5 000,00 €
Association sportive Collège Cassin	250,00 €
Amicale Bouliste	3 225,00 €
Comité de Développement Agricole	850,00 €
Comité des Fêtes	15 000,00 €
F.N.A.C.A.	100,00 €
CŒuvre Pupilles Pompiers	50,00 €
Lou Roudelet de Chamatte	500,00 €
Le Souvenir Français	200,00 €
Les Restos du Cœur	150,00 €
Association « Lou Ratou na ! »	300,00 €
A.D.M.R.	1 000,00 €
Association Le Judo Club Saint-Andréen	1 000,00 €
Cinéma de Pays - ADAMR	800,00 €
WILD TRACK	1 500,00 €
Ass. des Parents d'Elèves - Collège René Cassin	200,00 €
Association « Gym and Co' »	300,00 €
Association STAELA	500,00 €
Société de chasse « Verdon St Hubert »	2 000,00 €
Coopérative scolaire	1 500,00 €
Croix Rouge Française	150,00 €
Secours Populaire Français	150,00 €
Association Event Classic Car	2 000,00 €
Association « Groupe d'Etude Chemins de fer de Provence »	2 055,61 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 280,61 €</b>



### RAPPEL IMPORTANT

Les Associations locales, en fonction de leurs activités pendant l'année et de leurs besoins, peuvent bénéficier d'une aide technique et / ou logistique, dans le cadre d'une convention avec la Commune : mise à disposition gratuite de locaux (électricité, chauffage) et du matériel qui s'y trouve ; mise à disposition du minibus ; interventions ponctuelles du personnel communal.

*Toute association locale sollicitant une aide financière doit, en début d'année, en faire la demande par écrit, si elle souhaite voir son dossier enregistré et examiné.*

A cette demande seront joints **OBLIGATOIREMENT**, le bilan financier conforme de l'année écoulée ainsi que le budget prévisionnel justifiant de l'utilisation de la subvention sollicitée, afin que le Conseil Municipal puisse délibérer et prendre une décision au vu des documents fournis.

Loi N° 96-142 du 21/02/1996



## OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2017

### 1) ACQUISITION DE MATERIEL (TTC)

Tondeuse.....	1 366,48 €
Jardinières.....	1 242,00 €
Rayonnages.....	2 874,28 €
Destructeur documents officiels.....	864,00 €
Ordinateurs (Ecoles).....	6 444,00 €
Ordinateurs (Maison des Services au Public)...	1 624,58 €
Ordinateur portable Mairie.....	600,00 €

### 2) TRAVAUX (TTC)

#### ▪ Bâtiments communaux

##### Ecole primaire :

Eclairage sous-sol.....	1 260,00 €
Détection incendie.....	1 218,00 €

##### Garages municipaux :

Remplacement du portail.....	2 940,00 €
------------------------------	------------

##### Bâtiment administratif :

Fourniture de 6 brise-soleil.....	1 160,34 €
-----------------------------------	------------

##### Office du tourisme :

Installation d'un climatiseur.....	2 648,00 €
------------------------------------	------------

##### Eglise Pl. Charles Bron :

Remplacement de 2 fenêtres.....	2 038,73 €
---------------------------------	------------

Tennis : Mise en sécurité d'un court : .....4 188,00 €

#### ▪ Voirie

Aire de vidange parking camping car.....	3 163,20 €
Fourniture borne de service.....	4 138,87 €

#### ▪ Eclairage public et enfouissement réseau

Travaux de raccordement « Les Souquets ».....	1 255,97 €
Enfouissement réseau Orange.....	10 970,65 €

(chemin des Vertus)

### 3) ACQUISITION DE TERRAINS (TTC)

#### AB 459 - terrain jeu de boules

Place Marcel PASTORELLI

- 1ère moitié indivise.....	1 809,75 €
<i>uniquement frais acte puisque donation</i>	
- 2ème moitié indivise.....	15 976,97 €

#### D 17 et D 24

Lieu-dit « Aigue Nègre ».....2 395,00 €

AC 79 - « les Souquets ».....6 882,70 €

Emplacement réservé

#### D 894 et 895 « Le Cougnas »

+ D 89 « Les Glaïres ».....147,00 €  
Régularisation emprises chemin du  
Cougnas



Borne pour recharge électrique SDE04 Parking de Verdun

## Mouvement du Personnel Communal

### DEPARTS de...

**Chrystelle CHAILLAN** - fonctions d'ATSEM et agent d'entretien des locaux de l'école élémentaire - a intégré la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

**Jérémy LAVOCAT** - adjoint technique - recruté à la DIRMED.

**Adrien CHAILLAN** - adjoint technique principal de 2ème classe - mis en détachement auprès de la DIRMED.

### ARRIVEES...

**Aurélien POLI** - recruté à compter du 15 novembre 2017 en qualité d'adjoint technique.

**Laetitia BLANC** - recrutée en CDD à compter du 9 mai 2017 à mi-temps pour exercer les fonctions d'ATSEM.

#### Maria RAMOS

- recrutée en CDD à compter du 2 mai 2017 à raison de 8 h par semaine pour l'entretien des locaux de l'école élémentaire.

- recrutée en CDD du 3 janvier 2017 au 2 janvier 2018 à raison de 10 h par semaine pour l'entretien des locaux du bâtiment multi-activités, place Charles Bron.

**Claudine MONTEL** - recrutée en CDD du 4 décembre 2017 au 6 juillet 2018 à raison de 8 h par semaine pour l'accompagnement des enfants à la cantine scolaire.

## La Mairie rappelle...

### Hygiène - Civisme

## Les conteneurs à ordures ménagères

- Par mesure de propreté, d'hygiène, de respect des hommes et du matériel, merci de déposer vos déchets ménagers dans des sacs étanches et bien fermés !

- Vos déchets de jardin : Herbe, fleurs fanées, déchets de potager, végétaux de toutes sortes... ne doivent être, en aucun cas, déversés dans les conteneurs à ordures ménagères !

Salissures des conteneurs, putréfactions et odeurs nauséabondes, problèmes de collecte, nuisances quant au voisinage... seront ainsi évités pour le bien-être de tous.

#### Deux solutions :

- Soit vous les déposez dans un composteur au fond de votre jardin.
- Soit vous les transportez à la déchetterie de La Mure-Argens.

#### Pour information :

Jours et Heures d'ouverture de la déchetterie :

- du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30
- le samedi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30



## Chien perturbateur et trouble du voisinage

- Suite à des constats et doléances d'habitants, il est demandé instamment à tout propriétaire de chien « aboyeur » laissé seul dans un jardin ou sur une terrasse, de prendre les mesures nécessaires afin que son animal de compagnie ne perturbe pas le voisinage. (surveillance, éducation, collier spécifique...).

- Les aboiements répétitifs, intempestifs, permanents, incessants de leur chien, tout au long de la journée, deviennent rapidement insupportables et portent atteinte à la tranquillité publique.

- Ces « nuisances de comportement, le jour comme la nuit, par leur durée, leur intensité, leur répétition... » sont soumises à la réglementation des Code Civil et Code de la Santé Publique et sont passibles de sanctions.

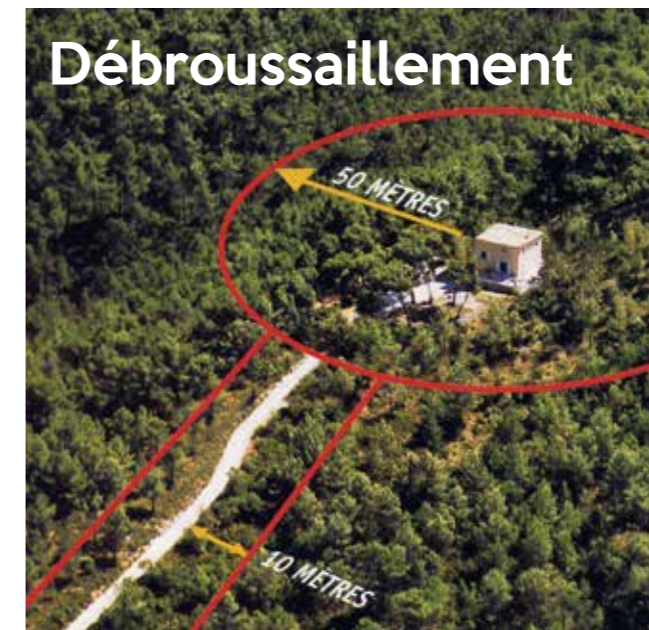
La municipalité remercie les propriétaires concernés pour leur compréhension et leur vigilance à l'avenir, afin d'éviter tout litige entre voisins.



## La Mairie informe...

### Taille des haies privées

Les haies des propriétés privées qui bordent la voirie communale peuvent se révéler gênantes voire dangereuses eu égard à la sécurité, en diminuant ou masquant la visibilité pour tout usager - piéton, cycliste, automobiliste... Nous rappelons aux propriétaires qu'il est **OBLIGATOIRE** de procéder à la **taille et à l'entretien** de leurs haies. **En cas d'accident, la responsabilité du riverain est engagée !**



Le Débroussaillage : une obligation légale.  
Art. L322-3 Code Forestier

#### Objectifs du débroussaillage :

- Protéger la forêt et les biens
- Faciliter le travail des pompiers

#### Que débroussailler ?

- > Les abords des constructions :
- Sur une profondeur de 50 mètres**
- > De part et d'autre des chemins d'accès privés aux bâtiments :
- Sur une largeur de 10 mètres**

#### Compétence du Maire :

- > Procédure de mise en demeure, par lettre recommandée du Maire avec accusé de réception :
- **2 mois pour réaliser les travaux**
- > Procédure d'exécution d'office :
- Si le propriétaire n'exécute pas les travaux de débroussaillage prescrits...
- **La commune peut y pourvoir d'office, aux frais de ce dernier.**
- **De plus, il s'expose à une sanction pénale.**

## Loisirs

### Le terrain de jeu de boules

Ce terrain appartient désormais à la Commune !

Située Place Marcel PASTORELLI, au cœur du village, cette parcelle cadastrée AB 459, de 1038 m<sup>2</sup>, était louée depuis 1968 à Monsieur Christian LASSALE et à Madame Emilie HARMAND, sa sœur, pour la pratique

exclusive du jeu de boules.

A la suite du décès de son frère en 2015, Madame HARMAND, très attachée à la vie locale, a décidé de donner sa part à la Commune. L'acte de donation a ainsi été signé le 5 septembre 2016. Elle est ici chaleureusement remerciée pour sa générosité.

Quant à la seconde moitié du terrain, l'héritière de Monsieur LASSALE, Madame MOES, a tout naturellement proposé à la Commune de l'acquérir. C'est chose faite puisque l'acte a été signé le 24 mai 2017.

**Amis boulistes...ça roule !**



Jeu de boules - © Verdon Info

## Le SSIAD, un *service* de soins infirmiers à domicile

Le **SSIAD** (Service de Soins Infirmiers A Domicile) a pour mission d'assurer à domicile, sur prescription médicale, des soins infirmiers techniques ou de base (soins d'hygiène, de confort et relationnels) auprès d'un public fragilisé tel que :

Personnes âgées de + de 60 ans malades ou dépendantes  
Ou par dérogation, adultes de - de 60 ans atteints de maladie chronique ou de handicap.

### Son but :

1. Eviter ou écarter une hospitalisation qui déracine la personne âgée,
2. Faciliter une sortie d'hôpital,
3. Prévenir ou retarder la dégradation de l'état de santé des personnes et aider au maintien de l'autonomie,

4. Aider les familles qui ont en charge des personnes âgées ou handicapées.

Le SSIAD fonctionne tous les jours de l'année.

Sa capacité d'accueil est de 40 places.

Le **SSIAD** intervient dans les communes suivantes : Allons, Angles, Barrême, Beauvezer, Blieux, Chaudon-Norante, Clumanc, Colmars, Lambruisse, La Mure-Argens, Moriez, Saint André les Alpes, Saint Jacques, Saint Julien du Verdon, Saint Lions, Senez, Tartonne, Thorame Haute, Thorame Basse, Vergons, Villars Colmars, Villars Heyssier.

Madame Roberte SIMON est la présidente du SSIAD depuis sa création.

### Le personnel :

Une infirmière coordinatrice,

Une secrétaire de direction.

9 aides-soignantes,

Un agent d'entretien.

Afin d'améliorer et de renforcer la qualité de la prise en charge, le SSIAD travaille avec différents partenaires tels que des infirmiers libéraux (11), des pédicures (3), l'Equipe Territoriale de Soins Palliatifs de Digne les Bains, l'Equipe Spécialisée Alzheimer des Mutuelles du Soleil, l'Accueil de Jour de Notre Dame du Bourg et l'Equipe du Service Vieillesse Handicap du Conseil Départemental.

### Horaires d'ouverture du bureau :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le samedi et dimanche, vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique 24h/24.

Nous vous rappellerons dans les plus brefs délais.

**ASSOCIATION ADMR ASSE VERDON Service de Soins Infirmiers A Domicile**  
**Maison des Services - Route de Nice 04170 SAINT ANDRE LES ALPES**  
**Tél : 04.92.89.13.41 // Mail : ssiad.admr04@orange.fr**

## Le CCAS n'est *plus...*

### Vive la «Commission extra municipale d'Action Sociale» !

Pour célébrer en musique son nouveau statut, la Commission extra municipale d'Action Sociale a organisé le goûter de Noël pour les seniors, le dimanche 17 décembre à 14 h. Jusqu'en 2016, cette manifestation se déroulait à l'EHPAD Les Carlins mais à nouvelle appellation et nouvelle équipe, il fallait une animation renouvelée ! C'est donc en dehors de la Maison de Retraite, à la salle polyvalente, que se sont déroulés le goûter et la distribution de cadeaux aux aînés de la commune. Bien entendu, les résidents des Carlins n'ont pas été oubliés et ont bénéficié eux aussi de leur traditionnel goûter, dans leur résidence.

Les «plus de 75 ans» (85 personnes seules et 21 couples) ont été invités à

ce goûter musical animé par Aix Music et ont reçu un panier garni de produits locaux. Après un début en musique et une intervention du Maire Serge PRATO et de son adjoint à l'aide sociale, David CERATO, plus d'une cinquantaine de convives a partagé la traditionnelle bûche de Noël. Quelques couples se sont aventurés sur la piste de danse pour montrer qu'à Saint André, le cœur reste jeune et les jambes aussi.



Après-midi festif

La commission d'Action Sociale a bien l'intention de ne pas s'arrêter en si bon chemin en ne laissant personne au bord de la route.

## L'ADMR, un *service* d'aides-ménagères à domicile



Le travail de l'ADMR repose sur un mode de coopération où le client, le bénévole et le salarié produisent ensemble une grande utilité sociale.

- Le client est le décideur qui s'implique en tant qu'acteur du service dont il est le premier bénéficiaire.

- Le bénévole est à l'écoute de chaque personne dans une relation de proximité.

- Le professionnel salarié encadré par le bénévole accomplit les prestations de services auprès du client.

Le réseau ADMR de Saint André les Alpes intervient sur 8 communes : Saint André les Alpes, La Mure -Argens, Allons, Lambruisse, Moriez, Angles, Saint Julien du Verdon et Vergons.

L'association comprend 8 bénévoles, une représentante des salariés, 127 clients et 21 salariés.

Le dispositif de téléalarme « FILIEN » assurant la sécurité des personnes âgées, principalement en cas de chutes, comprend actuellement 25 abonnés et doit continuer à se développer.

L'activité globale a représenté 17424, 50 heures d'interventions auprès des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes malades.

L'année 2017 a vu l'arrivée dans l'association d'une nouvelle bénévole : Madame Eliane DOL qui occupe le poste de trésorière au sein du bureau. La vie associative a été bien remplie avec entre autre : une animation chorale à la maison de retraite, l'opération calendriers, les gaufres pour le Téléthon et l'opération « sacs à pains » distribués chez les boulangers locaux.

Du nouveau également en ce qui concerne les plannings : le développement d'une nouvelle application « philia-dom » qui est une évolution numérique intéressante permettant aux salariées d'avoir leurs plannings en direct sur leurs téléphones professionnels.

**L'ADMR reste à votre service.**

**Contact : 04 92 89 16 98**

**Maison des Services Route de Nice**  
**04170 SAINT ANDRE LES ALPES.**

Permanences : Lundi 10H30 /12H30 - 13H30/ 16H30

Mardi 10H30/ 12H30 - 13H30/ 16H30

Mercredi 10H30 - 12H30

Jeudi 10H30 /12H30 - 13H30/ 16H30

Vendredi 10H30/ 12H30 - 13H30 /16H30



L'équipe du personnel de l'ADMR

## Les petits et les grands en activités à l'école de Saint André !

### Le projet de fin d'année scolaire 2016-17

- Armand MAURIN est intervenu dans l'école pour un stage « graffiti » en avril 2017. Le thème choisi pour la fresque était « Vivre ensemble ». Le préau a été bien décoré par tous les élèves de l'école ! »

- Julien GROS est venu dans notre école pour nous apprendre le hip-hop et sa culture. Tous les jours, nous apprenions de nouveaux pas afin de construire des chorégraphies pour le spectacle à présenter aux parents.... En plus, à la fin, Julien a fait une démonstration de hip-hop » !

### La médiathèque

- Dans le cadre du partenariat avec la médiathèque et du projet « radio » avec Radio Verdon, les élèves de CE2/CM1 sont allés à Castellane pour visiter le studio d'enregistrement ainsi que la Maison du patrimoine.

- Les élèves d'ULIS et de CE1/CE2 ont travaillé sur l'Afrique et l'Asie et ont échangé lors de deux rencontres à la médiathèque.

### Internet

Les élèves de CM2 ont été initiés par les gendarmes aux risques liés à Internet.

### Le permis piéton

Les élèves de CE2 ont passé le permis piéton en partenariat avec la gendarmerie. Grâce à l'intervention des gendarmes ainsi qu'au travail effectué en classe, ils l'ont réussi !

### La semaine de la maternelle

Cette semaine a permis l'ouverture de l'école aux enfants de la crèche pour une séance de motricité et les élèves de la classe de Madame NAVARRO ont investi les locaux de la crèche. Le prix littéraire, proposant un album par trimestre, travaillé en classe et circulant dans les familles, a favorisé un échange avec les parents...



### Culture et sport

D'autres activités ont eu lieu : Spectacle « Bienvenue » pour les maternelles ; visionnage de films « Ecole et cinéma » pour tous ; sortie sur le thème du bois pour les CE2/CM1 et CM2 ; intervention chauves-souris pour les CP et marché des connaissances où vendeurs et acheteurs se sont rencontrés de la grande section au CM2 pour échanger leurs savoirs.

La quinzaine de l'EPS a réuni les élèves du cycle 2 jusqu'à la 6ème sur les courts de tennis de Saint André les Alpes tandis que les élèves de maternelle se sont rendus à un mini raid vert à la base de loisirs d'Allos !

- Les CM1 sont partis à Quinson pour une visite guidée du musée et une randonnée à la grotte de la Baume Bonne à la découverte de la préhistoire !

- Les sportifs ont été invités par le principal du collège Monsieur VAN OUTRYVE à participer au cross du collège, avec des performances pour tous et un bel esprit sportif !

- Le cycle natation pour les élèves de cycle 2, à la piscine de Digne les Bains, est reconduit pour l'année scolaire 2017-2018 !

### Rentrée 2017

L'école accueille à cette rentrée 153 élèves avec toujours 7 classes et la section ULIS (Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire).



**L'équipe enseignante :** Les cours sont doubles sauf pour la classe de CP dont Stéphanie BERNIER a la charge ; TPS/PS : Magali NAVARRO ; PS/MS : Agnès ZELLER et Séverine ASSELINEAU le mardi ; MS/GS : Agnès ROUX CE1/CE2 ; Eva PIZZICHETTA et Virginie VAN OUTRYVE ; le mardi et deux lundis après-midi sur trois pour la décharge de direction ; CE2/CM1 : Lionel CAVALLLO ; CM1/CM2 : Serge ARNAUD sans oublier le RASED avec Nadine NIVOGIN maîtresse spécialisée et Delphine GENESTE psychologue scolaire nouvellement nommée.

**Les remplaçantes :** Frédérique MADIOU, Julie VERDILLON, et Anne BILLOT.

**Les ATSEM :** Michèle CHAILLAN, Roseline ANSELMO, Nathalie SALLE-CROIX et Laetitia BLANC.

**Les AVS :** Julie ARZUBIA et Claudine MONTEL. L'EVS : Michel BONNAFOUX.

**L'intervenante en musique :** Manuelle AGATE.

**Le personnel communal :** Sophie COULLET pour le sport. Christiane SIMIAN et Maria RAMOS pour l'entretien. Annie BORRELLI pour la cantine (Bon rétablissement à Yolande FOURNIER!) ainsi que le personnel communal administratif et technique pour tous besoins et petits travaux hebdomadaires !

**Merci à toutes les Mairies ainsi qu'à la Communauté de Communes pour leurs aides financières et merci à tous les parents investis... « Sans vous, tous les projets ne pourraient aboutir ! »**

## Règlement de la restauration scolaire Ecole / Collège

### Article 1 - Mode de fonctionnement

La cantine scolaire, de gestion communale, fonctionne dans les locaux du Collège René Cassin où les enfants sont accompagnés et encadrés.

Une convention est établie et signée entre le Collège et la Mairie.

### Article 2 - Inscription et paiement

**L'inscription à la cantine scolaire est réservée aux élèves âgés de plus de trois ans.**

**L'inscription** se fait au moyen d'une fiche de réservation par enfant et par mois.

**Le paiement** des repas s'effectue au comptant par chèque, espèces ou tickets restants, en même temps que le dépôt de la fiche.

Cette fiche de réservation, **accompagnée obligatoirement du paiement**, doit être déposée au secrétariat de la Mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de préférence hors vacances scolaires, **entre 10 h et 11 h** et ce, au plus tard avant la date mentionnée sur chacune des fiches.

**Un enfant dont la fiche de réservation et le paiement n'auraient pas été fournis ne pourra pas être pris en charge par le service.**

### Article 3 - Cas particuliers

Tout repas non pris reste facturé sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant d'une absence d'au moins 3 jours consécutifs. Ces repas non pris ne sont en aucun cas remboursés mais sont déduits sur la facture du mois suivant.

Pour les sorties scolaires, il vous appartient de vous rapprocher des enseignants afin d'anticiper les réservations des repas de votre ou vos enfants.

### Article 4 - Possibilités d'accueil

**100 places** sont disponibles dans le réfectoire du Collège. En cas de surnombre, la priorité est donnée aux enfants venant de l'extérieur ou aux enfants dont les parents travaillent.

### Article 5 - Service

**Les repas sont prêts à partir de 11h30. Les écoliers doivent arriver au plus tard à 11h45 afin de libérer le restaurant pour le repas des collégiens dès 12h20 (horaires collège rentrée 2017).**

### Article 6 - Encadrement

Ce sont les employées communales qui ont en charge l'accompagnement, la surveillance, la discipline et l'aide aux plus jeunes.

### Article 7 - Comportement des enfants

Il est indispensable que les enfants sachent qu'ils doivent se montrer disciplinés, calmes et polis avec l'ensemble du personnel (Mairie et Collège) ; qu'ils doivent être respectueux des autres personnes, de la nourriture et du matériel.

**Une fiche de signalement** est rédigée lors d'un incident.

### Article 8 - Discipline

**Tout manquement à la discipline sera signalé aux parents et sanctionné :** mauvaise tenue au cours des déplacements ou dans le réfectoire ou pendant l'interclasse ; turbulence, grossièretés, insolence, récidive etc...

Au sein du Collège, le Chef d'Etablissement se réserve le droit d'intervenir en cas de comportement indiscipliné dans le réfectoire et d'en informer le Maire et ses services.

La sanction pourra aller, en cas de faute grave, jusqu'au renvoi de l'enfant de la cantine : exclusion temporaire ou définitive décidée par le Maire, sur rapport circonstancié du Principal.

### Article 9 - Contrat d'assurance

**Les parents devront contracter une assurance couvrant tous les risques encourus par leur enfant au cours des trajets et de leur présence au collège.**

### Article 10 - Dégradations

En cas de dégradation, les parents sont responsables du remplacement ou de la remise en état du matériel détérioré par leur enfant.

Le Collège établira une facture correspondant aux dépenses engagées.

**Le bon fonctionnement de ce service aux familles dépend essentiellement de la prise de connaissance et du respect, par toutes les personnes concernées (enfants et adultes), du règlement établi en vigueur.**



© Sebastien JARRY

## Pour le Camping Municipal des Iscles, une saison 2017 *exceptionnelle* !

Ouvert de fin mars au début novembre, ce camping classé 2\* comporte 184 emplacements et 16 mobil-homes : 13 pour 4 personnes, 2 pour 6 personnes et 1 pour personnes à mobilité réduite.

### Excellente année sur le plan de l'activité

Le camping a souvent affiché « complet ». La barre des 2000 séjours a une nouvelle fois été dépassée et le nombre de nuits comptabilisées a atteint 14000. Ainsi, l'année 2017 présente un bilan de plus de 27000 nuitées qui traduit une gestion rigoureuse et productive ! Merci Michel ! La part des « habitués » ne cesse de croître, la clientèle se fidélise, ce qui prouve que les efforts réalisés ces dernières années portent leurs fruits tant en matière d'accueil que de conditions de vie et de confort.

### Poursuite des travaux d'entretien, d'amélioration, de mise aux normes

- Réfection complète et mise aux normes du comptoir d'accueil
- Aménagements sécuritaires autour de la piscine (clôture supplémentaire avec portail)
- Remplacement des barbecues regroupés dans des zones spécifiques et sécurisées
- Travaux d'entretien de l'ensemble de la pinède (élagage/abattage)
- Nivellement des allées suite à la suppression de racines déformant les sols.

### Pour 2018, sont actés en priorité

- Le changement du système de fonctionnement de la barrière levante automatique (contrôle accès camping).
- Une rampe d'accès à l'accueil pour les personnes à mobilité réduite
- Le renouvellement de l'enseigne sur le fronton de l'entrée
- L'aménagement paysager du secteur piscine
- Le remplacement de certains équipements dans les mobil homes (jupes)
- Le traitement des boiseries (terrasses des mobil homes)
- Le remplacement des mats à l'entrée du camping...

Notre camping municipal vit, grandit, évolue...

Encouragements et remerciements au régisseur Michel THIRIAT et son équipe pour leur motivation, leur travail sérieux et efficace.

Merci également aux agents du service technique qui prêtent main forte lors des gros travaux d'entretien de l'ensemble de la pinède durant la morte saison.

Bravo à tous les acteurs concernés qui font de ce camping un lieu de séjour des plus agréables...



«Concours de boules enfants



Animations avec Sandrine



Nouveau dépliant



Piscine du camping

## « Les P'tites Canailles », un service d'accueil de loisirs *apprécié*...

Le Bureau des P'tites Canailles a changé cette année et a voulu apporter un nouveau souffle à l'association.

Les objectifs de l'association :

- Participer autant que possible à l'activité locale et éveiller la curiosité des enfants à leur milieu,
- Faciliter le service de garde d'enfants pour répondre aux besoins des parents,
- Faire fonctionner les entreprises de nos vallées et employer autant que possible des personnes du territoire.



Bel été 2017



Petit séjour au bord de mer

### Les services de l'association

- Permettre aux habitants de Saint André les Alpes et alentours de profiter d'un système d'Accueil de Loisirs Périscolaire pour faciliter l'accès à l'école maternelle et primaire où des activités de création sont dirigées par Nathalie SALLECROIX, notamment pour Noël, Pâques, les fêtes des mères et des pères.
- Permettre également de rendre un service d'Accueil de Loisirs Extrascolaire durant l'été.

Le Centre Aéré, maintenant ouvert tous les mercredis en période scolaire, a accueilli les enfants de 4 à 13 ans, sur 6 semaines, en juillet-août 2017 avec un très beau séjour à Sanary sur Mer pour les plus grands. Les enfants ont construit un char et ont pu défiler pour la fête du village. Merci à Daphné ROUVIER pour ce bel été !

Le Bureau a organisé cette année plusieurs événements pour faire face au budget que demande une telle structure et notamment le vide-grenier du 8 mai, la bourse aux jouets en novembre, la tombola de clôture du centre aéré, la tenue de stands au marché de Pâques et lors du marché provençal.





## La foire agricole de Saint André les Alpes, un rendez-vous à ne pas rater !

La 34<sup>ème</sup> édition de la traditionnelle foire agricole d'automne de Saint André les Alpes organisée par le Comité de Développement Agricole (CDA) s'est déroulée avec réussite le samedi 23 septembre 2017.

Cette année, 18 éleveurs de toute la région (Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Hautes Alpes, Var, et Alpes de Haute Provence), mais aussi du Gard, de l'Isère de la Saône et Loire et de la Drôme ont mené plus de 950 ovins (254 brebis et 440 agnelles, 110 tardons, 151 béliers). Etaient également présents un éleveur de caprins, un éleveur de bovins et un éleveur d'ânes.

Le caractère professionnel de la foire est indéniable. Il repose sur la présence de l'ensemble des concessionnaires de matériel agricole de notre département, des coopératives agricoles ainsi que des producteurs locaux qui commercialisent « en direct » leur production (légumes, miel, fromages fermiers, volailles...). Ajouter à cela une centaine de forains qui exposent une grande diversité de marchandises pour le plaisir des chalands !

La foire agricole, c'est aussi des animations et des concours : concours des Ecoles ; concours des Ovins.

Toutes les écoles des cantons ont participé à ce concours organisé par le CDA, qui avait pour thème : « La nouvelle banderole de la foire agricole. »

La mise en œuvre d'une telle manifestation nécessite des moyens conséquents d'organisation, de logistique et de savoir-faire.

Le CDA remercie sincèrement l'ensemble des partenaires qui contribuent à sa réussite et particulièrement la Mairie de Saint André les Alpes et ses agents communaux.

Cette foire dédiée à l'élevage, à l'agriculture, à la vie dans nos régions alpines, a été une fois de plus un véritable succès.

Merci au CDA et aux acteurs concernés pour cette belle journée !



Le champ de foire 2017 (plus de 950 ovins réunis). 34<sup>ème</sup> foire agricole de Saint André les Alpes. CA04 - AB

### Concours général Ovins

#### Catégorie Agnelles/ Agneaux / Tardons :

1. Nadine GANDALFO (04 - Lambruisse)
2. Muriel BARNOIN (04 - Castellane)
3. Germain DURAND (04 - Allons)

#### Catégorie Brebis:

1. Alain LIONS (04 - Ubraye)
2. Georges ISNARD (04 - Lambruisse)
3. GAEC de Brunel (04 - Thorame Basse)

#### Catégorie Béliers :

1. GAEC de la Luire (26 - Saint Agnan en Vercors)
2. Bruno SALLE (13 - Vauvenargues)
3. Ex-aequo La Ferme Antonine, (38 - Saint Antoine l'Abbaye) et Bernard NECTOUX (71 - Les Bizots)

### Palmarès du Concours des Ecoles

1. Ecole primaire d'Allos : classe des CE et CM
2. Ecole de Thorame Haute : classe des CE et CM
3. Ecole intercommunale Jules Verne - La Ciné de Clumanc, Tartonne, Saint Lions



Concours des écoles : « Imagine et construis la banderole de la foire agricole » CA04 - AB

## Rétrospectives 2017



feu de la Saint-Jean

Chasse aux oeufs

Carnaval

Corso

Commemoration 11 novembre

Compétition parapente été 2017

Voeux du maire

Voeux du maire

Rallye

Journée provençale

Fête foraine

Exposition Atelier dessin août 2017

Rentrée scolaire 2017

Ecoles Journée USEP mai 2017

Cross des écoles octobre 2017

Marché semaine provençale

British Open 2017

## L'intercommunalité Alpes Provence Verdon, Sources De Lumière

En application du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 3 octobre 2016 par le Préfet des Alpes de Haute Provence, **les cinq communautés de communes** du Moyen Verdon, du Teillon, du Haut Verdon Val d'Allos, de Terres de Lumière, et du Pays d'Entrevaux **ont fusionné au 1er janvier 2017 pour former la Communauté de Communes « Alpes Provence Verdon (CCAPV), Sources de Lumière ».**

Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupe **41 communes** et compte une population d'environ **11 500 habitants**. Représentant le quart de la superficie du département, le territoire est organisé autour des vallées du Verdon, de sa source au Grand Canyon, de l'Asse, de la Vaïre et du Haut Var, avec pour principaux bourgs centres Allos, Annot, Barrême, Castellane, Entrevaux et Saint André les Alpes.

Les instances de décision de la nouvelle Communauté de Communes ont été mises en place en janvier 2017, lors des premières réunions du Conseil Communautaire qui a élu **M. Serge PRATO** comme **Président de la CCAPV**. Au sein des 60 membres que compte l'assemblée, la représentation des communes varie, en fonction de leur poids démographique, d'un à sept délégués. Plusieurs commissions ont également été mises en place, au sein desquelles les élus travaillent sur des thématiques spécifiques (enfance-jeunesse, sport-culture-patrimoine, développement économique, environnement..).

Pour la jeune CCAPV, **2017** a constitué une **année de transition** où les compétences de chaque territoire ont été maintenues là où elles étaient exercées auparavant. Un des défis pour **2018** est d'harmoniser les compétences à l'échelle de ce nouveau territoire.



Pour rappel, la CCAPV exerce depuis le 1er janvier 2018, ou sera amenée à exercer d'ici au 1er janvier 2020, les **compétences obligatoires** suivantes :

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique, dont la promotion du tourisme
- Collecte et traitement des déchets
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations depuis le 01/01/2018)
- Eau à compter du 01/01/2020 (sauf expression d'une minorité de blocage)
- Assainissement à compter du 01/01/2020 (sauf expression d'une minorité de blocage)

S'agissant des **compétences optionnelles**, la CCAPV devait se prononcer avant le 31 décembre 2017 sur celles qu'elle souhaitait exercer ou pas. Plusieurs réunions de commissions et du Bureau ont eu lieu en 2017 afin de préparer les décisions du Conseil Communautaire à ce sujet. Des conférences des maires ont également été organisées en novembre, pour expliquer aux élus et dans le détail, les conséquences de ces décisions pour les communes.

Ont ainsi pu être arrêtées les compétences optionnelles que la CCAPV exerce à partir du 1er janvier 2018 :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférant
- Politique de la ville (déclinée ici par politique de la ruralité)
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

N.B. : Concernant cette dernière compétence optionnelle, il n'a pas encore été décidé quels équipements culturels, sportifs et/ou scolaires relèveront de l'intérêt communautaire ou seront gérés par les communes. La décision sera prise dans le courant du premier semestre 2018.

S'agissant du choix des **compétences facultatives** il fera comme le prévoit la loi, également l'objet de débat et de votes au cours de l'année 2018.

## Les projets de la CCAPV à Saint André les Alpes

Créée au 1er janvier 2017 suite à la fusion des cinq anciennes intercommunalités du Pays A3V, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a dû mener de front de nombreux chantiers en cette première année d'existence.

La mise en place des instances de gouvernance et de l'administration de la structure, l'organisation des services, l'installation du nouveau siège, ont été des étapes incontournables qui ne devaient cependant pas se faire au détriment de la continuité des projets et des services pour le territoire.

**Sur la commune de Saint André les Alpes, plusieurs projets anciennement portés par la Communauté de Communes du Moyen Verdon sont aujourd'hui conduits par la CCAPV qui met tout en œuvre pour les faire aboutir.**

### Création d'un gymnase à proximité du collège

La CCAPV poursuit le projet de création du gymnase de Saint André les Alpes entamé par l'ex CCMV. Suite à l'étude de programmation et à l'engagement d'un maître d'œuvre effectués par cette dernière, une première réunion du Comité de pilotage du projet, associant le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le Conseil Départemental propriétaire des terrains et les futurs utilisateurs, s'est tenue le 9 novembre 2017. Elle a permis de préciser les contours du programme de l'opération. Le gymnase doit être aménagé à proximité du collège. Il accueillera **une surface d'évolution multisports, un dojo et un mur d'escalade**. Ce programme sert de base à l'avant-projet que le maître d'œuvre est en train de formaliser. Parallèlement, le montage financier de l'opération est en cours de finalisation. Dans l'attente de ces éléments techniques et financiers, aucune date n'est à ce jour avancée quant à la livraison de l'équipement.

### De nouveaux locaux pour la crèche



restructuré de façon à accueillir au rez-de-chaussée **10 enfants** dans les meilleures conditions, sur une surface utile de 150 m<sup>2</sup>. Jouxant les écoles maternelle et primaire, ce nouvel établissement vient conforter un **Pôle Enfance-Jeunesse en cœur de ville**. L'opération d'un montant de 534.160,00 € a pu être réalisée grâce aux financements de l'Etat, du Conseil Régional et de la Caisse d'Allocations familiales.

Au terme d'un chantier ayant duré plus d'une année, les travaux d'aménagement de la **nouvelle crèche « 1, 2, 3 Soleil »** sont aujourd'hui achevés. La mise en service de la crèche est prévue en **janvier 2018**. Le bâtiment de l'ancienne mairie a été entièrement

### Aménagement d'une liaison douce entre le village et la plage du plan

Toujours dans la continuité des actions engagées par l'ex CCMV, la CCAPV a décidé de poursuivre l'aménagement d'une liaison douce qui permettra de relier le village à la plage du Plan. Le cheminement traversera la zone humide de la queue de retenue du lac de Castillon, puis empruntera l'actuel chemin des pêcheurs qui sera restructuré et sécurisé.

Le projet contribuera non seulement au développement de l'offre de randonnée, de l'éco mobilité, mais aussi à la valorisation touristique d'un site naturel remarquable. S'agissant de ce dernier aspect, les interventions prendront en compte les prescriptions environnementales spécifiques du site et l'aménagement intègrera des supports d'interprétation et de médiation permettant de sensibiliser les publics à la biodiversité du milieu traversé qui pourra servir de support à des actions d'éducation à l'environnement.

Le Comité de pilotage du projet s'est réuni le 12 décembre pour la réunion de lancement du projet. L'objectif est que l'aménagement soit achevé et ouvert au public pour la saison estivale 2019.



## De nouveaux locaux pour la CCAPV

Le siège social de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est fixé à Saint André les Alpes.

La position centrale de la commune de Saint André les Alpes à l'échelle du nouveau territoire de la CCAPV rendait logique cette implantation du siège. Mais au regard de l'étendue du nouveau territoire dont la superficie représente le quart de celle du département, il était aussi nécessaire de maintenir des antennes géographiques pour conserver des accueils de proximité avec la population.

Le siège de la CCAPV est installé dans des locaux situés dans la zone industrielle des Iscles. Ils ont été investis progressivement courant octobre par les services de la CCAPV. Ils accueillent désormais la direction et les services liés à l'administration générale, au développement et à l'aménagement du territoire.

En parallèle, les antennes locales ont été réorganisées de manière à rester ouvertes au plus près des usagers sur les communes d'Annot, Beauvezer, Castellane et Entrevaux.

Concernant le siège de Saint André les Alpes, un accueil y est assuré du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

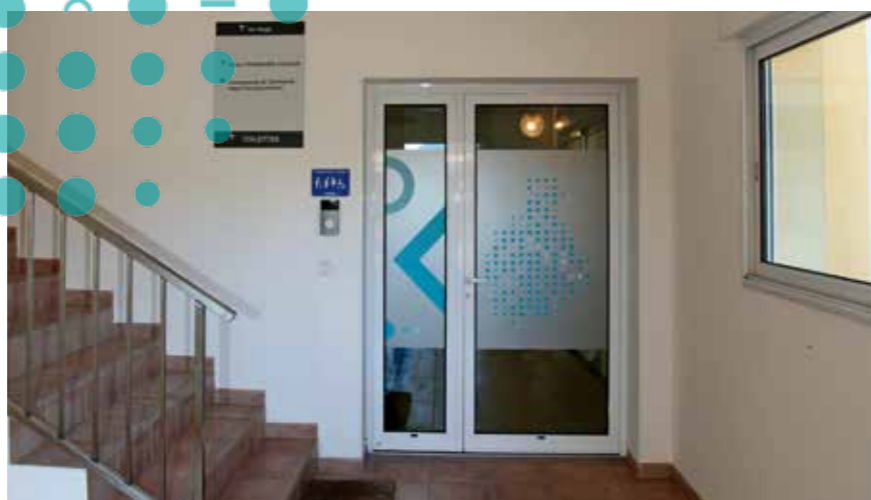
### Coordonnées

CCAPV BP2  
Zone Industrielle Les Iscles  
04170 SAINT ANDRE LES ALPES  
04 92 83 68 99  
contact@ccapv.fr

Vous trouverez l'ensemble des coordonnées du siège et de ses antennes, sur le site internet de la CCAPV : [www.ccapv.fr](http://www.ccapv.fr)



Bâtiment de la CCAPV



## La Maison de Services au Public (MSAP)

Lors de la semaine des journées Portes Ouvertes de la MSAP, Monsieur Christophe DUVERNE, sous-préfet de Castellane, s'est rendu dans les locaux de la MSAP de Saint André les Alpes.

L'État, le Département et les Intercommunalités des Alpes de Haute-Provence ont défini en 2017 un schéma départemental visant à améliorer l'accès des usagers aux services publics et privés : administrations, santé, services sociaux, commerces, enseignement, loisirs, etc.

Pour le département des Alpes de Haute Provence et la CCAPV en particulier, où la densité démographique est faible et les contraintes géographiques importantes, favoriser l'accessibilité des habitants aux services publics est un véritable enjeu de proximité auquel répondent les MSAP à différents niveaux.



Maison de services au public

Ainsi, 5 lieux d'accueil sont déployés sur le territoire de la CCAPV.

Ils sont coordonnés depuis l'antenne de Saint André Les Alpes située place Verdun. L'accueil y est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Vous pouvez aussi les contacter au 04 92 89 10 23.

Vous pouvez, sans rendez-vous, y obtenir des informations d'ordre général concernant les services de la MSAP ou prendre rendez-vous pour des questions plus précises.

Voici une liste non exhaustive des services proposés à la MSAP de Saint André les Alpes :

- Permanences administratives
- Permanences sociales
- Soutien à la création et à l'action entrepreneuriale
- Action pour l'enfance
- Soutien Psychologique
- Emploi, formation, insertion professionnelle
- Accès à internet
- Soutien à la saisonnalité
- Actions d'accompagnement
- Formations délocalisées
- Ateliers



M. Molling, M.Prato, M.Duverne, Mme Mejan, Mme Simian. Visite de l'atelier informatique, animé par R. NIGRI, salle MSAP Saint André les Alpes

## Lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et la Commune de Castellane dans le cadre de l'appel à Manifestation d'Intérêt « Centre-bourg » mettent en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

La commune de Castellane a missionné depuis le 3 juillet le bureau d'étude LOGIAH 04 afin d'assurer le suivi/animation de cette opération pour une période de 5 ans pour le volet habitat privé. Le périmètre s'étend sur l'ancienne Communauté de Communes du Moyen Verdon et sur le centre-bourg de Castellane (voir photos ci-contre) Les partenaires de cette opération, l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Alpes de Haute Provence, la Caisse d'Allocations Familiales la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et la

Commune de Castellane **engagent près de 1 500 000€ sur ce volet pour participer à l'amélioration de l'habitat privé, notamment tant en ce qui concerne l'amélioration énergétique des logements que pour adapter les habitations afin que les personnes âgées puissent être maintenues dans leur domicile.**

Cette démarche permet aux collectivités d'engager une nouvelle dynamique

d'amélioration de l'habitat sur le territoire. **En effet, des actions incitatives telles que des aides techniques et pour les montages financiers et administratifs, aides destinées aux propriétaires bailleurs et occupants, seront apportées par LOGIAH 04.**

Des aides de l'ordre de 35 à 70% du montant des travaux peuvent être allouées aux propriétaires en fonction des condi-



tions de ressources et de la nature des travaux à réaliser, allant de la mise aux normes électriques à la réhabilitation complète d'immeubles.

Ces aides peuvent se résumer en 4 catégories :

- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- Aide à l'organisation des copropriétés inorganisées, fragiles et/ou en difficulté dans le centre ancien de Castellane
- Maîtrise de l'énergie et lutte contre la précarité énergétique, mise en œuvre du programme « Habiter Mieux »
- Lutte contre la perte d'autonomie dans l'habitat

Le bureau itinérant sera présent pour les permanences les premiers lundis et troisièmes mercredis du mois sur La place de la mairie de Castellane et les deuxièmes lundis à Barrême et quatrième mercredis à St André. L'équipe pluridisciplinaire de l'association Logiah 04 reçoit les personnes intéressées et effectue une visite du ou des logements concernés afin de détailler les travaux nécessaires et évaluer le montant des aides.

**Les permanences téléphoniques ont lieu les mardis et jeudis matins de 9h30 à 12h30 au 04.92.71.02.34.**

**Une adresse mail est également mise à disposition pour poser toutes les questions inhérentes à l'opération : [opah@logiah.com](mailto:opah@logiah.com)**



## Pays Gourmand

### Qu'est-ce que Pays Gourmand ?

Il s'agit d'un label de qualité destiné aux restaurateurs qui valorisent dans leurs plats et leurs menus les produits locaux. Les restaurateurs qui s'engagent dans le label signent une charte dont les principaux critères sont :

- Etre un restaurateur situé sur la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
- Proposer au moins trois « plats Pays Gourmand » composés majoritairement de produits locaux
- S'approvisionner localement
- Promouvoir la culture culinaire locale, les producteurs locaux et le label Pays Gourmand
- Veiller à la qualité de son établissement et au bon accueil de la clientèle

En 2017, sur les 41 communes du territoire, le label compte 23 restaurateurs et 60 producteurs engagés : retrouvez leur coordonnées sur [www.paysgourmand.com](http://www.paysgourmand.com).

### Nouveauté 2017 : le Pass'Gourmand

Mélangez la culture et la gastronomie ! Découvrez 4 restaurants Pays Gourmand différents et visitez gratuitement un musée partenaire !

#### Qu'est-ce que le Pass'Gourmand ?

Le Pass'Gourmand est une carte de fidélité entre restaurants labellisés Pays Gourmand qui vous permet, par famille, de bénéficier d'une entrée gratuite dans un musée partenaire.

#### Comment ça marche ?

Le premier restaurant vous fournira votre Pass'Gourmand. Pour le compléter, vous devez vous rendre dans 3 autres restaurants Pays Gourmand. Au moment du paiement le restaurateur tamponnera votre pass.

#### Comment bénéficier des avantages ?

En présentant votre Pass'Gourmand au restaurateur (de préférence dès le début du repas) afin qu'il vous applique l'avantage auquel vous avez droit.



un café offert pour le deuxième restaurant  
un apéritif offert pour le troisième et quatrième restaurant

Lorsque le Pass' est complet (c'est-à-dire avec les tampons de 4 restaurants Pays Gourmand différents), rendez-vous dans le musée partenaire de votre choix et échangez votre Pass'Gourmand contre une entrée gratuite. Pensez à compléter vos coordonnées.

#### Musées partenaires :

- La Maison Nature et Patrimoine de Castellane
- La Maison musée de Colmars les Alpes
- La Distillerie de Barrême.
- Le Musée des Gorges du Verdon de La Palud-sur-Verdon :
- La Citadelle d'Entrevaux
- La Minoterie de La Mure-Argens



**D'HAENE Olivia,**  
Chargée de mission  
Pays Gourmand

Communauté de communes  
Alpes Provence Verdon

Téléphone :  
**04 92 89 00 88**

E-mail :  
[paysgourmand@pays-a3v.net](mailto:paysgourmand@pays-a3v.net)

Site :  
[www.paysgourmand.com](http://www.paysgourmand.com)  
et sur facebook

## Des nouvelles de « Secrets de Fabriques »...

Avec près de 5000 entrées aux musées de la **Distillerie de Barrême** et de la **Minoterie de la Mure-Argens** et 70 dates d'animations programmées en 2017 (ateliers, conférences, balades nature, exposition...), les très récents sites gérés par la régie « **Secrets de Fabriques** » voient leur fréquentation augmenter d'année en année.

Les animations proposées durant la saison estivale ont séduit les visiteurs de tout âge. Parmi les activités de l'été plébiscitées : l'atelier de fabrication de « pâtes fraîches » du mercredi après-midi à la minoterie de La Mure-Argens et l'atelier de confection de produits cosmétiques au naturel à la distillerie de Barrême le jeudi après-midi. De même, la participation aux grands événements culturels nationaux tout au long de l'année a permis d'ouvrir les sites à des propositions originales très suivies par le public local (contes en soirée lors de la Nuit des Musées, participation aux Journées du Patrimoine...)

La saison 2017 a également permis au Musée de la minoterie d'accueillir sa première exposition temporaire à l'occasion de l'anniversaire du premier

train en gare de **Saint-André-les-Alpes** ! Une belle première, rendue possible grâce aux prêts et à la collaboration de l'Ecomusée de la Roudoule, du Groupement d'Etude des Chemins de fer de Provence et des Chemins de fer de Provence.

La saison touristique s'est terminée fin septembre, mais les deux musées restent ouverts toute l'année sur réservation pour les individuels en visite privatisée, pour les groupes constitués et pour les scolaires (gratuité accordée aux écoles de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV).

La réouverture des musées est prévue en avril 2018, avec un tout nouveau programme d'animations pour petits et grands, tout au long de l'année, au fil du territoire !

Programme complet à découvrir au printemps sur [www.secrets-de-fabriques.fr](http://www.secrets-de-fabriques.fr)



Atelier la main à la pâte - Minoterie La Mure-Argens



Visite de scolaires-distillerie Barrême



Exposition 125 ans premier train en gare de Saint André les Alpes

## Art et Culture Fabri De Peiresc

Une chouette pour le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon - Sources de lumière.



Riche de sa longue expérience et de son savoir-faire, l'association Art et Culture Fabri de Peiresc propose un large éventail de spectacles à découvrir soit au domicile d'habitants, soit dans des salles des fêtes ou bars-restaurants, soit au "Théâtre Durancé". Aussi, elle répond présente pour soutenir et accompagner des initiatives culturelles locales par une mise en réseau, le prêt de matériel technique et scénique et des conseils.

L'association organise également des interventions artistiques dans des lieux publics, des crèches, des écoles, des collèges et hôpitaux du territoire.

### Contact

04 92 83 12 43

[www.artetculturefabridepeiresc.com](http://www.artetculturefabridepeiresc.com)

[www.facebook.com/artet.culture.9](https://www.facebook.com/artet.culture.9)

### LA MARCHÉ UNIVERSELLE : Un territoire qui va de l'avant !

Une création participative avec la complicité de Joanna et Cyrille de la compagnie « La Ménagerie ».

En septembre, l'Association Art et Culture Fabri de Peiresc a sollicité la compagnie « La Ménagerie » de Toulouse pour mettre en œuvre sur plusieurs lieux du territoire une création dans laquelle les habitants seraient des acteurs. C'est ainsi qu'est née « La Marche Universelle » !

Installés dans les jardins de la crèche d'Annot, sur la place de la mairie d'Entreaux, sur le marché de Colmars-les-Alpes, sur la place du marché de Castellane et lors de la foire agricole de Saint-André-les-Alpes, la compagnie a invité les passants à venir se faire prendre en photo dans une attitude de mouvement : celle de la marche.

Le résultat est surprenant ! L'ensemble des photos a créé un film d'animation d'un personnage multiple qui avance... dans différents lieux du territoire.

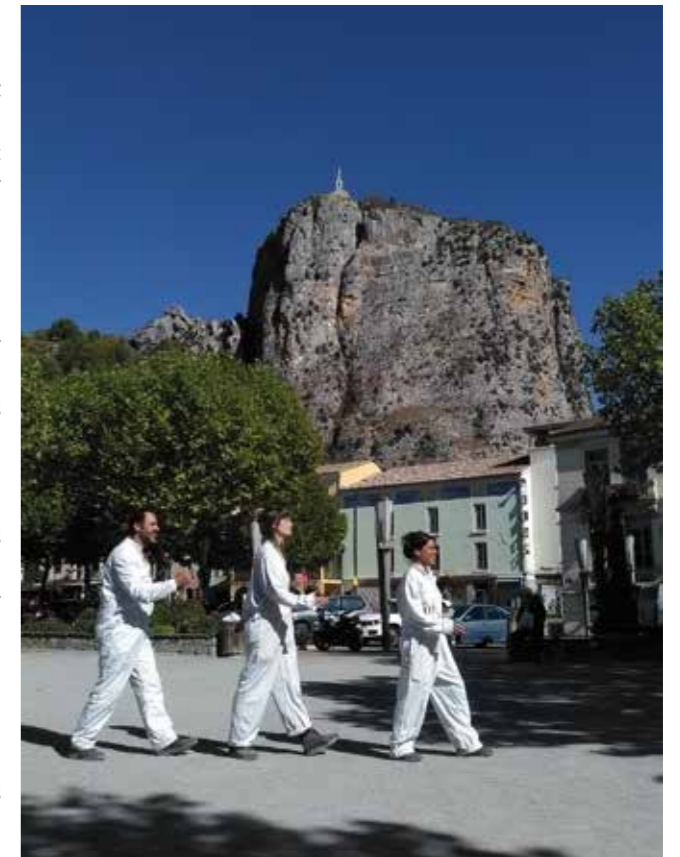
Des portraits d'habitants grand format ont été imprimés sur des bâches et installés sur le rempart dans les Jardins de la Tour à Castellane. Visible du 21 octobre au 12 novembre, cette création sera ensuite exposée sur d'autres sites du territoire. Vous êtes peut-être dans le film !

La jeunesse n'a pas été oubliée puisque 200 élèves ont été associés grâce à la complicité des chefs d'établissement, des enseignants et du personnel du collège de Castellane et de Saint-André-les-Alpes.



APES O'CLOCK

Dans le cadre de « Musique en Novembre », un concert donné par un groupe rennais a eu lieu à la brasserie « le Garage » à Saint-André-les-Alpes. Un voyage suspendu entre rêve et réalité, un périple musical pour les yeux et les oreilles !...



La Marche Universelle - Cie La ménagerie

## L'avenir incertain de notre SIVU...

Sans remettre en cause l'efficacité et l'intérêt des travaux opérés par le SIVU depuis 20 ans, l'orientation actuelle des finances publiques impacte lourdement son avenir.

Dépendant à 80 % de ces financements, la baisse drastique des aides nous oblige à réduire notre activité à la hauteur de nos ressources prévisionnelles.

Après la Région et le Département, l'Agence de l'Eau dont nous dépendons (établissements publics du bassin Rhône-Méditerranée), notre principal partenaire, remet en cause sa future participation au financement des travaux d'entretien rivières qui sont notre principale activité.

Ces travaux sont détaillés et planifiés à travers notre plan pluriannuel d'actions courant jusqu'en 2021. L'incohérence des moyens dont nous disposons en

rapport à cette programmation réaliste et validée à sa mise en place par nos partenaires financiers institutionnels, nous fait craindre le pire.

Par ailleurs, la **compétence de gestion des milieux aquatiques** fait partie des compétences obligatoires transférées des Communes aux Intercommunalités à compter du **1er janvier 2018**. La **CCAPV** a opté pour une prise de compétence progressive (autorisée par dérogation) dans la fourchette 2018-2019.

Durant cette période transitoire, le SIVU fonctionnera sur un mode globalement identique à l'actuel, avec cependant une équipe d'agents de terrain réduite à quatre, plus un technicien rivière.

La **CCAPV** assure quant à elle le suivi administratif et comptable du SIVU par la mise à disposition d'un agent à mi-temps.



*Une page se tourne mais l'eau continue de couler sous les ponts et il est de notre responsabilité collective de poursuivre notre difficile et passionnante mission d'entretien et de protection des milieux aquatiques !*



L'équipe du SIVU dans une mission d'entretien des adoux en partenariat avec la Fédération de pêche 04 et la société de pêche locale.

## VERDON INFO 2017



L'association média Verdon-info a maintenant quatre ans et suscite toujours autant d'affluence et d'intérêt de la part des visiteurs.

2016 nous a apporté environ 170 000 visites, de toute évidence 2017 sera du même niveau, même avec un public plus important de l'ordre de 30 000 visiteurs. Pour tout dire, l'administration de nos espaces média n'est gérée en fait que par deux personnes : moi-même, créateur du site, qui effectue 70 % de ce travail de gestion interne, avec la mise en ligne de tous les articles, les annonces et l'ensemble des partages, la gestion des différents commentaires et des demandes de tous ordres. Mon travail comprend aussi la création des différents articles et reportages sur le territoire du Moyen et du Haut Verdon ce qui implique pas mal de déplacements. Odile s'occupe des 30 % restants avec la relecture de l'ensemble des articles, les courriers administratifs, la page poésie, maintenant la page recettes et bien sûr ses propres articles sur l'actualité locale de Saint André les Alpes et quelques villages alentour. Un troisième acolyte, Fernand, se charge quant à lui des informations du secteur géographique de Barrême et des villages environnants. Il nous fait parvenir ses propres articles ; c'est de loin le communiquant le plus actif de nos partenaires. À nous trois, nous créons à peu près 80 % du millier

d'annonces et d'articles annuels publiés sur nos différents espaces de communication. Les 20 % restants sont la multitude de partages des différents acteurs locaux qui utilisent notre réseau (associations, certains offices de tourisme, communes dont celle d'Allons qui est très active pour la communication et fournit de très belles photos ainsi que Castellane, Val de Chavagne, Saint Julien du Verdon etc) Il semble que notre action de communication reste judicieuse et encore utile pour l'avenir. Il faudra cependant trouver assez rapidement de nouveaux acteurs bénévoles sur l'ensemble du territoire pour que l'aventure de la communication positive et participative se poursuive avec sérénité et dynamisme pour le bien de chacun et de tous.

**Christian Reboul**

**Aspect pratique : La cotisation annuelle pour adhérer à notre association et nous aider dans notre gestion financière est de 10 €. Par contre, chaque bénévole actif a sa cotisation offerte. Il serait aussi judicieux de trouver des passionnés de vidéo pour de nouvelles idées autour de cette communication qui peut avoir un vrai potentiel si on sait la développer.**



## Un Comité des Fêtes *au top !*

2017 a été une année dense et riche en évènements et animations...

Tout a commencé le **31 octobre** avec le traditionnel défilé de monstres et sorcières pour Halloween suivi le **5 novembre** d'un repas spectacle cabaret-magie à la salle polyvalente avec un chanteur et ses danseuses et un magicien hypnotiseur qui a captivé le public.

En décembre, l'animation de Noël pour les enfants avec le clown magicien Otto, le goûter offert par les commerçants et un concours de contrée.

**En février**, le carnaval des enfants dans le village, le grand loto annuel et un concours de contrée.

**Début mars**, la 3<sup>ème</sup> Fête de la Bière et Choucroute a encore connu un grand succès.

**Le 23 juin**, le feu de la Saint-Jean avec une anchoïade à la chapelle avant la procession dans le village.

**En juillet**, le feu d'artifice le 13, suivi d'un bal très fréquenté jusque tard dans la nuit. Le 14 juillet, la cérémonie de la Fête Nationale animée par la Peña « Les Sombreros ».

**Le 11 août**, la traditionnelle « Fête de la Placette »

**Les 19, 20, 21, 22 et 23 août**, la fête du village, avec un programme chargé (Batu Calu, corso de chars et groupes déguisés, trois bals animés par des orchestres différents, fanfare et majorettes, deux concerts) et une belle fête foraine avec de nombreuses attractions (une des plus grandes du département).

**Le samedi 2 septembre**, le challenge du comité des fêtes au jeu provençal et l'organisation de la 19<sup>ème</sup> Journée Provençale le dimanche 3 septembre.



Journée provençale



carnaval

*Les bénévoles du comité des fêtes espèrent avoir satisfait, par la diversité et la qualité de ses animations, les habitants et les touristes.*

*Un grand merci à la municipalité et à son personnel pour leur aide logistique et financière ainsi qu'à tous nos partenaires.*

*Que 2018 soit pour notre village une année toujours pleine de vie et d'entrain !*



## Pour l'Association Sportive du Collège René Cassin, enthousiasme, dynamisme et résultats ... !

L'AS du collège de Saint André les Alpes permet aux collégiens de s'adonner à diverses activités sur l'année. Un tournoi de football, de la danse et du volley (avec l'intervention de l'entente Digne-Manosque) sont mis en place pendant la pause méridienne.

Les mercredis sont consacrés notamment à des **Activités Physiques de Pleine Nature** (APPN) comme la Course d'orientation, de la Rando-Course, du Bike and Run, du Kayak, du Trial, du Tir à l'arc et de l'Equitation.

**Huit sorties ski** sont programmées par hiver sur les stations du Val d'Allos où chacun est dans un groupe correspondant à son niveau. Chaque élève se voit récompenser à la fin de ce cycle.

Enfin, l'AS du collège participe au **Challenge APPN** qui représente cinq épreuves sur l'année et qui se finira lors du **Grand Raid** les 7 et 8 juin 2018. L'équipe des Benjamins avec Ninon PERROT, Léo LEJEUNE, Léon CAVALLO et Pierrot LEYNAUD termine en haut du podium à la première rencontre de Rando - Kayak !

L'an dernier, les jeunes ont pu s'adonner à la pratique du Paint Ball à Demandolx. **Merci aux parents d'élèves qui nous accompagnent pour mener à bien nos projets !**



## Gym and Co



Le premier objectif de cette petite association saint andréenne est de permettre une facilité d'accès à l'activité physique et sportive pour tous, en respectant la loi 1901.

L'association a maintenant trois ans et la fréquentation des cours de **Baby Gym** est en constante augmentation. **Charlyne ORGEUR propose des ateliers de gymnastique aux enfants de 4 à 7 ans tous les mardis à partir de 16h50.** Un deuxième créneau permet aux enfants, dès l'âge de 18 mois jusqu'à 36 mois accompagnés d'un de leurs parents, de s'éprouver sur des parcours de motricité. Deux goûters sont offerts aux petits gymnastes : un à Noël et l'autre après leurs représentations en extérieur, devant l'école maternelle, au mois de juin.

La famille de « Gym and Co » s'agrandit puisque depuis septembre des **cours de pilates** sont dispensés par **Elsa GENTILE** à la salle polyvalente de la Mure les mardis de 19 à 20h.

La méthode pilates est une gymnastique douce et adaptée à tous, qui a pour objectif le développement des muscles profonds, l'amélioration de la posture, l'équilibrage musculaire et l'assouplissement articulaire, pour un entretien, une amélioration ou une restauration des fonctions physiques.

**N'attendez plus, venez l'essayer !**



## Tonique, douce ou intense, une *gym* à votre portée...

Les séances sont animées par l'éducatrice sportive communale **Sophie COULLET.**

Deux périodes de cours distinctes dans l'année : Pendant la saison estivale (juillet-août), les cours de **Métafit**, mis en place en 2016, se déroulent essentiellement en plein air, de 18h30 à 20h.

Durant les autres mois de l'année, (septembre-juin), les séances de gymnastique se déroulent sur 4 jours de la semaine, en salle la majeure partie du temps.

**Le lundi et le mercredi :** Cours de Métafit et d'abdominaux de 18h30 à 20h. Cours soutenus et complets.

**Le mardi :** Gymnastique soutenue uniquement de 18h30 à 20h.

**Le mercredi après-midi :** programme adapté allégé de 14h30 à 16h.

**Le jeudi :** Activités à l'extérieur pour ceux et celles qui aiment courir, marcher ou pédaler, de 18h30 à 20h.

La musculation, activité de plus en plus prisée, est possible pendant les horaires des séances de gymnastique.

### Une nouveauté :

L'acquisition par l'association de mini-trampolines de gymnastique. Nouvelle activité à la fois ludique et efficace qui peut être pratiquée par tout public ou presque, dans le but d'améliorer sa condition physique.

**A vos marques, prêts, sautez !**





## Des nouveautés au Club de Tennis du Verdon...

**Un nouveau bureau a été élu cette année.** Les tarifs d'adhésion pour permettre l'accès aux courts sur l'année ont été revus à la baisse. La volonté du club est de créer une dynamique qui permettra au plus grand nombre de pratiquer ce sport, en amateur, entre amis ou en compétition.

Afin de faire connaître au maximum les activités proposées, nous avons :

- Mis en ligne un tout nouveau site internet ([www.clubdetennisduverdon.sitew.fr](http://www.clubdetennisduverdon.sitew.fr)).
- Créé un compte Facebook (@ctverdon):
- Et un compte WhatsApp (Club de tennis du Verdon) qui permet aux joueurs de communiquer facilement entre eux pour se donner rendez-vous sur les courts et se tenir au courant des activités proposées.

En juin, la **Fête du Tennis** a permis aux plus jeunes de venir « taper la balle » sur les courts de St André. En tout, ce sont 40 personnes qui sont venues participer.

Sur l'été 2017, quatre semaines de stages pour enfants, adolescents et adultes, organisées par une monitrice diplômée, ont eu un très bon taux de fréquentation. Comme chaque automne depuis 3 ans, un **tournoi amical** a eu lieu cette année. Laurent SILVANO a survolé le tournoi en remportant tous ses matchs haut la main et la finale s'est encore conclue par un repas bien apprécié.

D'autres stages ont été programmés sur la première semaine des vacances de la Toussaint et des vacances de Pâques et six semaines sur juillet et août 2018.

A noter également que le MiniGolf a connu une fréquentation importante. **Comme par le passé, le Club continue à ouvrir ses courts aux vacanciers et visiteurs qui le souhaitent.**

**Alors, membres du club ou amis de passage... N'hésitez pas à venir vous amuser sur les courts de tennis de Saint André les Alpes « !**



Le repas de clôture du tournoi 2017



la fête du Tennis en juin



Un stage avec les petits en Juillet

## Partager notre beau ciel bleu...



Vautour fauve



Aigle royal



Coq de bruyère



Gelinotte huppée

Depuis quelques années, un nouvel oiseau aux performances de planeur hors normes est venu enrichir le ciel de nos vallées.

Le **vautour fauve**, 6 kg et 2,60m d'envergure, grégaire et vivant en colonie, décrit de nouveau, après plus de 100 ans d'absence, ses orbes majestueuses au-dessus du mont Chalvet.

Cette montagne, prisée des parapentistes pour ces caractéristiques aérologiques exceptionnelles, l'est aussi pour de nombreux oiseaux utilisant comme eux les ascendances.

Les **aigles royaux**, territoriaux, exploitent quant à eux une zone déterminée dont le périmètre doit suffire à l'élevage de leur nichée.

Ressources alimentaires et quiétude sont les facteurs nécessaires à la survie de ces espèces. La cohabitation avec les autres usagers de l'espace qui leur est nécessaire (agriculture, élevage, tourisme) doit se faire pour le respect de leurs besoins. Il en est de même pour les prestigieux tétraonidés peuplant le massif du Chalvet.

Le **coq de bruyère**, dont le mâle arbore une livrée noire et blanche surmontée de caroncules vermillon du plus bel effet, est l'oiseau emblématique d'une montagne préservée. Cette population locale, la plus méridionale de son aire alpine, en fait un sujet d'attention particulière de la part des gestionnaires des espaces naturels.

La **gelinotte huppée**, tétra forestier de la taille d'une perdrix, est très exigeante sur la qualité et la diversité des bois qui l'hébergent. Sa présence signe une excellente diversité forestière résultant d'une évolution récente des milieux lui étant favorables. Les feuillus et les petits arbustes à baies tels que l'aubépine, les framboisiers et merisiers lui sont indispensables.

Cette avifaune remarquable évoluant en toute liberté aux portes de notre village est une richesse à laquelle sont particulièrement sensibles et attentifs les pilotes locaux ayant la chance de les croiser au sol et en vol. Les contacts très fréquents avec les aigles et les vautours en vol ont créé une réelle accoutumance de ces espèces envers les appareils de vol libre. **Dès qu'une ascendance est repérée par l'un ou l'autre, un regroupement s'opère pour une plus grande efficacité et le plaisir est alors immense de partager les cieux avec ces magnifiques voiliers !**

## 2017, une année de bonnes collectes pour l'association des Donneurs de sang de l'AVI

2017 a été aussi une année de changement. En effet, après des années de bons et loyaux services, Jean Pierre GUIHODO et Maurice BOETTI ont quitté l'association pour laisser place à un nouveau bureau :

Président : Franky TRAPOLINO Vice-présidente : Marie-Thérèse JASNY Secrétaire : Sandra ROUBAUD Secrétaire adjointe : Marie-Noëlle BERT Trésorier : Jean-Marie BOEUF Trésorier-adjoint : Camille GOUSSOT Membres : Pierre DUMONT et Jean-Pierre TONZIELLO

L'année 2017 a été très bonne car nous avons eu 151 donateurs sur 3 collectes (47 en mars ; 50 en juin et 54 en septembre)

Lors de l'assemblée générale du mois d'octobre, Franky TRAPOLINO a annoncé que pour l'année 2018, l'AVI organisera 5 collectes les 9 janvier, 24 avril, 20 juin, 22 août et 14 novembre de 9h15 à 12h45 toujours à la salle polyvalente.

L'association tient à remercier chaleureusement la mairie de Saint André les Alpes, l'office de tourisme, Radio Verdon, La Provence, Verdon Info et bien évidemment les donateurs de sang !

Pour plus de renseignements : 06 78 89 76 68.

**CHAQUE DON EST IMPORTANT ! MERCI !**



Jean Pierre Guihodo transmettant le dossier de l'AVI à Franky Trapolino et son nouveau bureau



AG du mois d'octobre en présence de Maurice Jayet président de l'ud 04

## Lou roudoulet de Chamatte : « ça bouge fort chez les aînés ! »

Pour l'association des Aînés, affiliée à Génération Mouvement, l'année 2017 a été dans la continuité des précédentes : dynamisme et assiduité des adhérents. De septembre à juillet, nous nous sommes retrouvés, trois mardis par mois, entre 14h et 18h, à la salle polyvalente de Saint André pour nos activités : jeux de cartes, jeux de scrabble etc... suivies d'un goûter.

Toujours des sorties à la journée (calanques de Marseille, Saint Tropez, journée champêtre aux Mées, journée pétanque à Saint Etienne les Orgues, fête de l'amitié à Manosque), des voyages (lacs suisses, Portugal), des balades pédestres pour découvrir la région, repas spectacle, repas au restaurant.

**Ça bouge fort chez les aînés !!! Rejoignez-nous !!!**

**Nous remercions chaleureusement la Mairie de Saint André les Alpes pour son aide logistique et financière.**

### Contacts :

06 78 87 72 08 ou 04 92 89 06 65 (présidente)  
04 92 83 92 42 ou 06 66 63 22 63 (Relations Publiques)



Repas au Clair Logis



Visite de la fondation Carzou à Manosque

## Saint André les Alpes-Villetta Barrea : deux communes jumelles...

**Cette année 2017, après plusieurs tentatives, nous avons repris contact avec nos amis italiens.**

Avec regret, nous n'avons pu répondre favorablement à l'invitation qu'ils nous ont adressée en septembre, les délais étant trop courts pour organiser, en quinze jours, un déplacement dans les Abruzzes. De plus, la période estivale s'achevait et tous les membres de l'association avaient repris leurs activités.

Cependant, nous gardons le contact et espérons réaliser une amicale rencontre en 2018...



## Les Pivoines Bleues en action...

Le 15 novembre 2017, l'association « **Les Pivoines Bleues** » a tenu son assemblée générale à la salle de la mairie de Saint André les Alpes. Les adhérents étaient venus en nombre montrant l'intérêt porté aux actions de cette association.

Après avoir approuvé le bilan moral et le rapport financier, le bureau a été reconduit dans son intégralité. Les membres présents ont souligné les faits marquants qui se sont déroulés au cours de cette année : représentation par la **section théâtre** des pièces de PAGNOL le 29 avril à la salle polyvalente. Le 06 mai, la compagnie théâtrale « ni d'Eve ni d'Adam » encadrée par Alan Giovagnoli a enchanté les spectateurs également à la salle polyvalente avec un spectacle de très grande qualité.



Comme chaque année, l'association veille à l'**organisation du TÉLÉTHON** en faisant toujours appel à toutes les bonnes volontés et la section théâtre envisage de continuer son activité avec la préparation d'une ou deux pièces avec l'aide toujours très précieuse de son coach Jacqueline DEVISSI.

*Toute l'équipe des Pivoines Bleues remercie la municipalité de Saint André les Alpes, les services administratifs et techniques pour leur aide logistique et financière ainsi que tous les partenaires qui nous apportent leur soutien lors de l'organisation du téléthon.*



Assemblée Générale 2017



## A la médiathèque, on vient lire, emprunter des livres ou des CD mais pas que... !

Finis le temps des bibliothèques obscures où l'on devait chuchoter, où l'on ne trouvait pas le livre tant désiré et qu'on n'osait pas demander au bibliothécaire car il nous faisait peur !

**La médiathèque de Saint André Les Alpes prête** des livres et de la musique bien entendu (et pas que des ouvrages d'il y a cinquante ans ; nous essayons de renouveler nos collections en permanence).

**Elle propose aussi des temps :**

- Pour les tout-petits : partenariat avec la crèche, contes pour Pitchouns avec Danielle BEDMAR

- Pour les enfants : « Voyages-lectures » autour du monde, de l'histoire, de l'art, émissions radio sur « Vivre ensemble » enregistrées pour Radio-Verdon, un spectacle en fin d'année scolaire avec le conteur David RAZON, théâtre d'ombre sur les nomades avec Amélie MAERTENS

- Pour les ados : rencontres au collège avec la conteuse Nora ACEVAL et le conteur Laurent DAYCARD dans le cadre du festival « Escales »

- Pour les familles : « Dehors les livres » cet été, avec la ludothèque « Aux temps des lutins », expositions sur l'école d'antan (par la maison de retraite), les chauves-souris, les insectes, boîtes à musique sur l'Egypte et sur les musiques électroniques, expo-livres tout au long de l'année

- Pour les seniors et les associations : animations à la maison de retraite, partenariat avec l'association « Atelier de Dessin et Loisirs Créatifs ».

**La médiathèque ne travaille pas seule** dans son coin. Cette année 2017 a en effet été marquée par le développement des partenariats :

- Avec la Médiathèque Départementale 04 qui, en plus du prêt d'ouvrages, d'expositions et des formations, a proposé deux animations « Mémor'image » à Saint André Les Alpes avec la conteuse Anne

DUMOUCHEL et le musicien Pierre GOUJON.

- Avec le réseau des médiathèques et les associations culturelles du territoire : journée Eveil à l'Art pour les tout-petits avec l'association Art et Culture Fabri de Peiresc, la nuit des musées à la minoterie de la Mure-Argens et le festival du réseau des médiathèques « Escales chez les peuples nomades » avec la venue de la conteuse Nora ACEVAL à Saint André Les Alpes et ses histoires qui ont résonné depuis le Sahara.



Le conteur David Razon qui a fait rire et parfois trembler les enfants de l'école



Pierre Goujon a fait chanter et danser les enfants de la crèche

### Infos et Contacts :

<https://www.facebook.com/mediatheque04170>

<http://paysa3v.reseaubibli.org/opac/>

Au 04 92 89 02 25 ou [biblio-st-andre@orange.fr](mailto:biblio-st-andre@orange.fr)

### Heures d'ouverture :

le lundi de 16h30 à 19h

le mercredi et le vendredi de 15h à 18h

le samedi de 10h à 12h. (au 1er étage de la nouvelle mairie.)



2 journées « Dehors les livres » avec la ludothèque « Aux temps des lutins » qui ont rassemblé plus de 80 personnes

**« Attention ! L'abus de livres est dangereux pour l'ignorance » !**

## Les doigts de fée ont choisi l'Outre-Manche...

L'Atelier de Dessin et Loisirs Créatifs (ADLC) a organisé sa traditionnelle exposition de dessins, peintures, pastels, aquarelles, moulins et tuiles décoratives, ouvrages de broderie, crochet d'art, patchwork... du 28 juillet au 10 août 2017, à la salle polyvalente de Saint André les Alpes.

Sur la scène, le thème retenu était les Iles Britanniques avec château hanté, pub irlandais et tableaux et ouvrages divers de circonstances !

Environ 550 personnes ont visité l'exposition et le vernissage a obtenu un franc succès.

Les organisateurs remercient la Commune de Saint André pour son aide à la réalisation de cette exposition et pour « le verre de l'amitié » offert à l'issue du vernissage en présence du Maire Serge PRATO.

L'exposition a été installée par la suite à la Maison de Retraite des Carlines pendant 10 jours afin d'offrir aux résidents et leurs familles, un regard sur ces œuvres authentiques d'artistes amateurs locaux. Une prestation colorée, variée qui a procuré, à l'évidence, plaisir et chaleur au cœur...

Toute personne ayant quelque don que ce soit est invitée à venir rejoindre le groupe.



Exposition ADLC août 2017

« Nous nous réunissons chaque vendredi à la salle polyvalente (au 1er étage), de 14h à 17h30. C'est un lieu de travail mais également de conseils et d'échanges de nos savoir-faire. »

### Contacts

Alice BRUNET 04 92 34 78 06

Anne-Marie HONORAT 04 92 89 05 26

## Ombre et lumière...

Fondé en 2014 et présidé par M. Philippe MOUROT, « Têtes à Clic » est un club photos composé de 10 membres. C'est une association de passionnés de photos, débutants ou confirmés, réunis dans un même but, celui de partager leur passion et d'améliorer leurs techniques. Chaque année, une exposition est réalisée en collaboration avec le club de Castellane.

Le club se réunit deux fois par mois, dans la salle de la mairie, pour présenter les travaux des membres, travailler sur logiciel mais aussi, discuter techniques, partager les expériences de chacun.

Des sorties sont proposées et organisées, en accord avec les membres, suivant les saisons et sur différents thèmes (paysages dans les Mourres de Forcalquier ou les Gorges du Daluis ou animaux au Parc Animalier de Saint Geniez).

### Contact

Photo Club « Têtes à clic »  
Photoclub.tac@gmail.com  
Adhésion : 15€ par an



Exposition club de photos

## L'école de musique du Moyen Verdon

L'école de Musique du Moyen Verdon a vu l'effectif des ses élèves augmenter (72 élèves au total) pour 2016/2017 grâce à une nouvelle activité d'éveil musical à destination des plus jeunes.

Pour cette nouvelle année 2017-2018, l'association propose toujours ses cours individuels de guitare, piano, batterie, trompette et accordéon.

Le départ du professeur d'éveil musical et violon n'a pas permis de reconduire ces activités.

C'est toujours avec enthousiasme que les professeurs Dominique EMMANUEL et Manuelle AUCANOT interviennent dans les écoles de Barrême, Castellane, Clumanc et Saint André les Alpes.

La traditionnelle fête de l'Ecole de Musique se déroulera le dimanche 17 juin 2018 à la Mure-Argens.

Les auditions (examen de fin d'année permettant de valider un niveau) sont prévues le samedi 23 juin 2018.

L'Ecole de Musique est toujours à la recherche de bénévoles afin de renouveler une partie du Bureau à la rentrée 2018.

### Bureau actuel :

Présidente : Marielle Bruel

Vice-Président : Gérard Schmit-Valat

Trésorière : Cathy Boutin

Secrétaire : Denis Cirillo

Secrétaire adjointe : Isabelle Théron-Stiegler



### Contact

Ecole de musique du Moyen Verdon  
Hôtel de Ville  
04170 Saint-André-les-Alpes  
email : emdmoyenverdon@gmail.com



## A nous le Souvenir A eux l'Immortalité

Comité du Souvenir Français de Saint André les Alpes et des Haut et Moyen Verdon

Cette année, le Comité du Souvenir Français de Saint André les Alpes a entrepris la rénovation du Monument aux Morts du vieux cimetière. Cette opération a eu un coût et c'est grâce aux membres de notre association ainsi qu'au soutien des municipalités de notre canton que cela a été possible.

**Nos principales actions :**

- Entretien le patrimoine mémoriel de la France combattante
- Déposer les fleurs du Souvenir sur nos stèles et monuments lors des cérémonies
- Mobiliser les Français autour de leur histoire partagée dans le cadre des journées commémoratives nationales et des cérémonies territoriales
- Transmettre la connaissance de l'histoire aux jeunes générations

Ces objectifs deviennent plus que jamais nécessaires dans notre France contemporaine.

Pour les atteindre, le Souvenir Français aura toujours besoin du concours désintéressé de tous ceux qui accepteront de rejoindre ses rangs, quelles que soient

leurs opinions politiques, religieuses ou philosophiques. Nos limites pour rendre l'hommage du Souvenir sont les seules limites de notre capacité d'organisation, elle-même directement tributaire du nombre de nos adhérents et de nos bienfaiteurs donc de la situation financière du comité de Saint André et de la vallée du Verdon.

Venez à nous comme membres titulaires ou bienfaiteurs. Votre générosité nous aidera à accomplir notre mission au service de la mémoire et à soutenir nos actions.

**Adhérez à l'Association "Le Souvenir Français"**

**Cotisation annuelle à partir de 10 €.**  
**S'abonner à la revue trimestrielle : 5 €/an .**

**Contact : Richard DECLEMENTI**  
**Président du Comité de Saint André les Alpes**



### Le président, Richard DECLEMENTI médaillé !



Assises Départementales oct.- M. DECLEMENTI décoré

Lors des Assises Départementales du Souvenir Français à Digne les Bains, Richard DECLEMENTI, président du Souvenir Français, a été décoré de la médaille de vermeil.

Cette médaille fait partie d'une série de quatre médailles et d'un diplôme décernés en fonction du mérite et de l'ancienneté au sein de l'association.

Dans l'ordre des décorations, le diplôme est décerné en premier, puis viennent la médaille de bronze, la médaille d'argent, la médaille de vermeil et la médaille de vermeil avec bélière.

Ces médailles sont décernées par le Président Général du Souvenir Français sur proposition du Délégué Départemental.

*« Sincères félicitations Richard pour cette nouvelle distinction qui récompense votre dévouement de longue date au service du Souvenir Français ! »*



Avant travaux



Après travaux

## L'Association du hameau de Courchons Toujours dynamique et motivée !

Courchons endormi sous la neige en hiver, malmené par les vents à longueur d'année mais si riant en été, Courchons en ruines mais qui, comme le Phénix, renaît sans cesse de ses cendres, Courchons enfin qui a su garder, malgré l'exode des années soixante vers la vallée, son identité et un cœur qui bat. L'équipe de l'association, amplement soutenue par la Mairie de Saint André les Alpes, se mobilise pour préserver son capital touristique en protégeant les bâtiments encore debout et sauvegardant l'environnement naturel et les ressources en eau. En accord avec l'association, l'entretien de son chemin d'accès (piste de 8 km qui nécessite des travaux de restauration chaque année) est assuré par la commune qui a effectué la deuxième tranche de travaux cette année. La convivialité du lieu est maintenue grâce à la fête du pain annuelle, de plus en plus fréquentée et prisée. Malgré le retrait de l'Office de Tourisme déchargé par l'OTi\* des animations de la commune, la Mairie a tenu à conserver précieusement cette tradition chère aux locaux, aux randonneurs et aux amoureux du site. L'association participe aux frais engagés dans cet événement.

**Merci au Maire et au Conseil Municipal qui mettent à disposition des subsides et des bras pour aider, à Jean-Marie GONZALEZ le boulanger attiré de l'ancien four à bois de Courchons, aux bénévoles de l'association et aussi de Saint André qui apportent leur aide précieuse afin que perdure le pittoresque et l'accueil chaleureux de nos hameaux.**

\*OTi = Office de Tourisme Intercommunal



## La Place Charles BRON...

La place de l'Église porte le nom de place Charles Bron depuis 1945. Le Maire d'alors, Louis Bourrillon (dit Titibon), avait été nommé par le Préfet, sous le gouvernement de Vichy, le 27 septembre 1941. Toutefois, vu sa conduite exemplaire, notamment lors de la dramatique journée du 11 juin 1944, il est maintenu à son poste à la Libération, et est élu brillamment après les premières élections libres, le 17 mai 1945.

C'est Louis Bourrillon qui décide d'honorer la mémoire de ce jeune résistant, réfugié de l'Est lors de la défaite de juin 1940, en donnant son nom à la place de l'Église.

Charles, Émile Bron était né au Thillot, département des Vosges, le 4 août 1922. Son père, Charles Bron, « entrepreneur de bière », avait 46 ans, et sa mère, Marie, Émilienne COLLET, 23 ans.

Après l'armistice du 22 juin 1940, Saint-André-les-Alpes se trouve en « zone libre », et accueille, comme beaucoup d'autres communes, nombre de réfugiés, très souvent expulsés, de « zone occupée », notamment originaires de l'Est (Alsace, Lorraine).

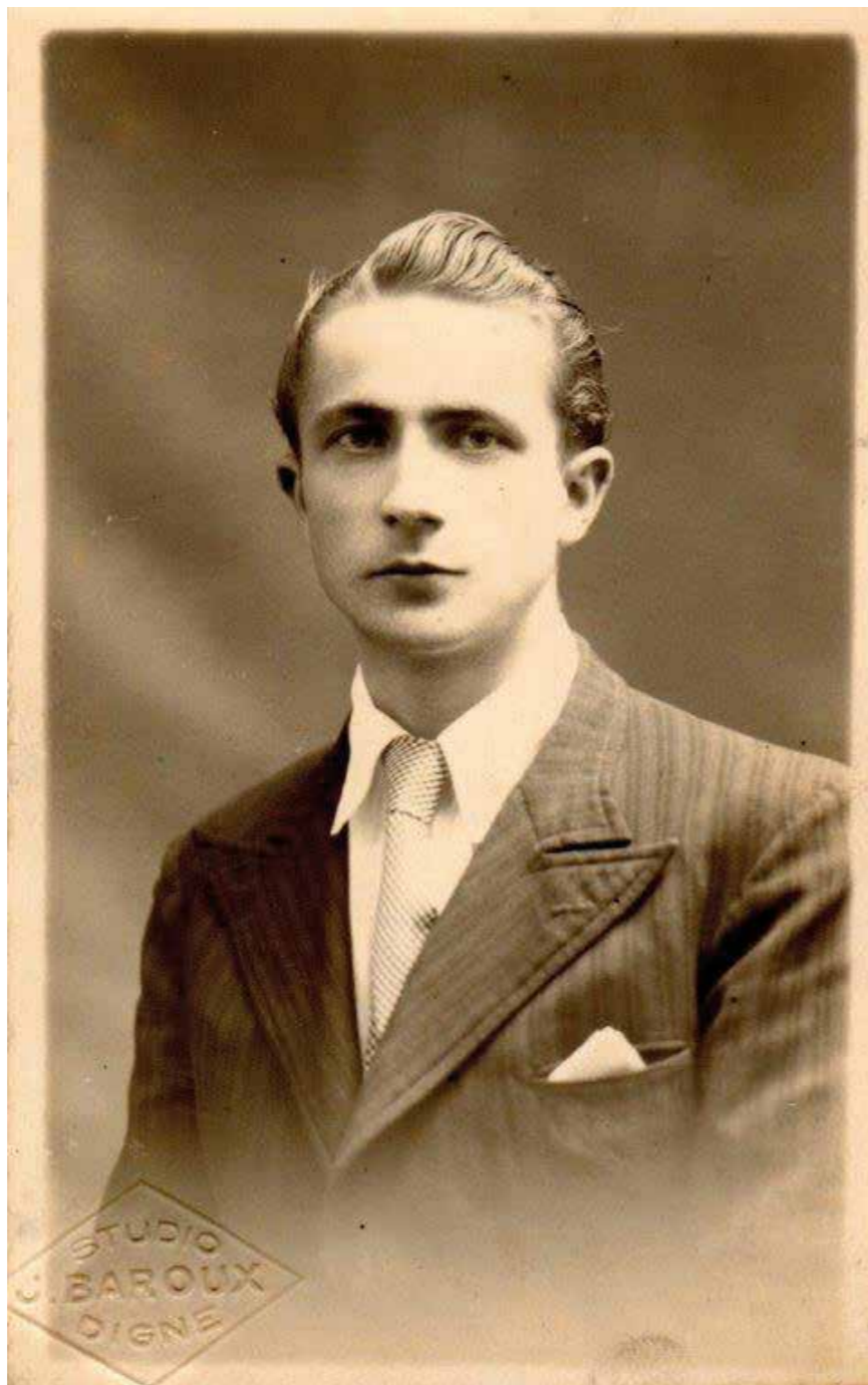
Charles Bron est l'un d'eux.

De même, la famille Grosjean est expulsée de Châtel Saint-Germain (Moselle) en 1940. C'est dans ces conditions que Gaston Grosjean, son épouse Valérie, leur fille Antoinette (née au Havre le 3 décembre 1919) et son neveu, le petit Hubert, arrivent à Saint-André. Ils y restent jusqu'en 1945, à la Placette.

Antoinette Grosjean se met à transporter et transmettre des messages entre les divers niveaux de la résistance. Elle rencontre Charles Bron. Tous deux tombent amoureux l'un de l'autre. Mais inexorables, les événements s'enchaînent, et au débarquement allié d'Afrique du Nord succède l'invasion de la zone libre, le 11 novembre 1942. La répression et le Service du Travail Obligatoire (S.T.O.) poussent de plus en plus de jeunes gens vers les maquis.

C'est le choix de Charles Bron en mars 1944. D'après Jeannot Cerato, il eût préféré s'engager directement dans l'Armée d'Afrique du Nord ; mais les circonstances font qu'il va être recruté dans la 13<sup>e</sup> compagnie des Francs-Tireurs et Partisans (F.T.P.) de Barrême ; il est titulaire du mortier. Cette unité

est créée peu après le débarquement du 6 juin 1944, dans le cadre d'une stratégie planifiée : il s'agit de susciter une insurrection soudaine et violente, sur tout le territoire : « La nouvelle du débarquement, écrit Charles de Gaulle, donne aux maquis le signal d'une action généralisée.



Charles BRON

## Son histoire



Antoinette GROSJEAN

Je l'ai prescrite à l'avance en notifiant, le 16 mai, aux forces de l'intérieur, sous forme d'un plan dit "Caïman". Il s'agit en fait, par une active guérilla, de fixer le plus possible les unités allemandes là où elles se trouvent, et donc de les empêcher d'aller secourir celles qui tentent de rejeter les alliés à la mer. Malgré l'armement léger, souvent désuet et dérisoire dont dispose la résistance, cette stratégie se révèle payante : « Au mois de juillet, poursuit de Gaulle, quarante départements sont en pleine insurrection. À la fin du mois de juillet, les forces françaises de l'intérieur retiennent devant elles huit divisions allemandes, dont aucune ne pourra renforcer celles qui se battent sur le front ». Mais la répression est d'autant plus féroce et implacable que, localement, les rapports de forces sont terriblement déséquilibrés. La 13<sup>e</sup> F.T.P. essuie une première

attaque à la Maurelière dans la nuit du 19 au 20 juillet 1944 : « À 20h00, écrit Jean Garcin, la 13<sup>e</sup> Compagnie F.T.P. regroupée, s'apprêtait à quitter la Melle, menacée par la montée d'une colonne ennemie par la route de Majastre ». C'est près du pont de la Maurelière que la 13<sup>e</sup> F.T.P. tombe dans une embuscade et est décimée. Charles Bron en réchappe avec une quinzaine d'autres, et rejoint le camp de Sainte-Croix. Le détail de la tragédie qui va s'y dérouler est retracé en détail dans le remarquable ouvrage de Jean Garcin (pages 390 à 395) : suite à des renseignements obtenus par la torture, les allemands mettent sur pied leur attaque le 11 août 1944 : « Vers 3h00, une vingtaine de camions allemands traversent Riez. L'effectif vraisemblables'élevait à environ 250 hommes. Ils se diviseront en 3 colonnes ».

Le maquis est attaqué à l'aube, et sur environ 150 hommes, 130 arrivent à se sauver.

Charles Bron est capturé avec 9 autres de ses compagnons. Ils sont forcés d'évacuer tout leur matériel, au profit des ennemis. Une fois cette besogne effectuée, ils sont attachés derrière un camion, conduits à Montagnac et exécutés devant la population - dont Antoinette Grosjean.

En tout, 19 maquisards trouvent la mort dans cette attaque ; ils sont tous inhumés à Riez.

La fiancée de Charles Bron, Antoinette Grosjean, dut aller reconnaître son corps. C'est elle qui a récupéré les quelques effets personnels, encore ensanglantés, du malheureux.

Isabelle Moyeuve, de Metz, nous a confié qu'Antoinette Grosjean, qui l'a élevée, ne s'est jamais remise de cette tragédie. Jusqu'à sa mort, survenue le

7 juillet 2007, elle a conservé la valise contenant les effets du fiancé qu'elle n'a jamais remplacé.

Nous la remercions de la photographie d'Antoinette Grosjean qu'elle a bien voulu nous donner, qui était dédiée à Charles Bron. De même, Hubert Grosjean nous a très aimablement transmis des renseignements qui ont permis d'enrichir ce texte ainsi que les photographies qui l'illustrent.

Nous leur adressons à tous deux nos remerciements pleins de gratitude.

Merci également à Jean et Francis Cerato, Jean-Pierre Reboul, Louis Richard, Auguste Souyris.

### Recherches :

O.Ciccoli Mairie Saint André les Alpes

### Bibliographie :

- Daniel Bessmann : « Les miens et les nôtres », 2004.
- Jean Garcin : « De l'Armistice à la Libération dans les Alpes de Haute-Provence », 1983.
- Charles de Gaulle : « Mémoires de guerre », tome 2 : « L'Unité » 1959.
- Charles Pellegrino : « La Résistance au pays de Trois Asses » », 2007.



Message d'Antoinette

## Les moulins du quartier de la Placette

Paradoxalement, ce sont les derniers signes de vie de l'ancien moulin banal qui permettent de le situer sans conteste. Jusque-là, il était difficile de savoir sa position exacte dans le quartier du vieux four. On l'a donc confondu avec une bâtisse, proche de la Placette, face à l'ancienne rue du Four, que nos parents appelaient « Le Moulin de Mable ». Or, ce moulin là n'a jamais été « banal ». Il a à peine cent ans d'existence. Expliquons-nous.

Le 18 août 1923, chez M<sup>o</sup> Auguste Honnorat, notaire du lieu, Amable Bourrillon, dernier meunier du quartier de La Placette, fils de Florentin, a vendu « deux moulins » à ses neveux, Eugène et Edouard exilés à Marseille, moyennant rente viagère. L'acte a été retrouvé à l'Office Notarial de St André par les services de la Mairie. D'autre part, le Service des Hypothèques de Digne a également laissé une trace de la vente et du contenu de la minute. L'information est importante.

Pourquoi donc « deux moulins » ? Le texte dit :

1<sup>o</sup> « Un moulin à farine, actionné par l'eau, dit le moulin banal situé... rue du Moulin (ancien Biàu d'Aiàu, ou Fossé d'Ailhaud) comprenant une seule pièce dans la maison de Chaillan Charles... ». Suit le positionnement précis de cette maison, qui jouxte à l'ouest l'ancien four banal, rue du Moulin.

2<sup>o</sup> « Une maison élevée de deux étages sur rez-de-chaussée dans laquelle est établi un moulin à eau... ». Suit une description détaillée de la maison, des machines qu'elle contient, les numéros de cadastre sont cités. L'acte donne même la situation par rapport aux voisins. Autant de précisions qui permettent de reconnaître sans conteste notre actuel « Vieux Moulin ». Ce texte éclaire pleinement un plan de 1909, montré ci-après, qui fait apparaître deux dérivations différentes pour le canal : à droite, l'ancienne chute, sous l'ancienne maison Miest, à gauche, la nouvelle conduite installée par Joseph et Amable Bourrillon sous

le sol de la Calète lors de l'aménagement d'un atelier de mécanicien pour Joseph et d'un moulin neuf pour Amable. Sur le plan de 1860 montré plus haut, la position du moulin banal est clairement indiquée par un tracé de maison qui porte le n°31.



Maison d'Amable dite, à tort, « Vieux Moulin » ou Moulin de Mable

Voilà qui met un terme aux cogitations. Le moulin le plus ancien, nommons-le encore « banal » pour le distinguer de ses concurrents, a joué un rôle majeur dans l'histoire du village. Etabli en sur le Gros Canal au temps des seigneurs, il a fonctionné jusqu'aux années 1928-29 sous l'égide des Bourrillon, derniers propriétaires. Le même canal qui a donné vie à neuf usines, contemporaines ou successives, continue aujourd'hui d'irriguer les terres grâce au réseau complexe des canaux secondaires.

Deux moments dans l'histoire du moulin : avant 1789 et après 1789. Avant 1789, c'est le temps des seigneurs, possesseurs de la terre et maîtres des droits féodaux. Parmi ces droits, les banalités et parmi les banalités, le moulin. Chaque famille a obligation de faire moudre son grain par le moulin banal et de payer, souvent en nature, un droit de mouture qui consistait la plupart du temps en 1 mesure, lou double, - aujourd'hui double décalitre - retenue par le meunier, pour 48 produites. Bien vite, les maîtres en titre de nos

terres n'ont plus résidé au pays et, souvent à court d'argent, ils ont vendu aux communautés villageoises, très tôt organisées en Provence, le droit de jouir de tout ce qui était banal, moulins, fours, péages et autres. Pour le moulin de St André, l'accord a été conclu très tôt. A partir de là, les consuls, remplacés plus tard par les maires, ont eu la responsabilité de négocier devant notaires les contrats de meunerie. Le métier devait être lucratif car les prétendants ne manquaient pas. Ces contrats se renouvelaient régulièrement. Ils sont conservés dans les minutes notariales du 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, précis et assez contraignants pour le locataire. Beaucoup mettent l'accent sur l'obligation

pour le meunier du moment d'entretenir le moulin et ses accessoires, le canal sur tout son parcours, et de fournir l'eau d'arrosage aux cultivateurs à la belle saison. Ils stipulent aussi la durée de la location.

A St André, comme ailleurs en Provence, le Conseil de la Communauté par l'intermédiaire des Consuls gérait les banalités, four, moulin, taille, boucherie, péages pour les transhumants et encaissait les redevances.

Cependant, au début du 18<sup>e</sup> siècle notre village, particulièrement endetté et au bord de la faillite, fut à court de ressources. La Communauté vendit alors aux créanciers au moins une de ses banalités, le moulin. C'était en 1716-1717. Les textes ont été conservés par la cour de justice d'Aix et par les archives 04. A partir de là, nos meuniers successifs, propriétaires du moulin supposèrent qu'ils étaient aussi propriétaires du canal dont l'entretien leur incombait. Ce n'était pas le cas. Les juges le montrèrent et les conflits d'eau se poursuivirent jusqu'à l'abandon du dernier possesseur de l'édifice, Eugène Bourrillon, qui connut encore une attaque d'arrosants en 1929.

Après 1789, la situation du moulin changea. L'édifice devint Bien National et comme tel fut vendu aux enchères publiques. Les ventes n'ont pas toutes été retrouvées, mais certains propriétaires nouveaux sont connus.

Ainsi, dès 1803, on voit apparaître les noms de Jean Baptiste Gibert de St André, Marc Antoine Girard, notaire et propriétaire d'Aups, Antoine Verdolin d'Annot. Ils sont copropriétaires, preuve que les enchères ont été élevées et que les moulins attiraient les placements d'argent.

Dès 1803 apparaissent les conflits liés à l'entretien du canal ou au comportement du fermier, parfois du gestionnaire.

Assez tôt, dès 1804, Verdollin se retira de l'affaire, laissant sa part à ses associés.

En 1814, André Honnorat, négociant, qui s'intéressait déjà au canal, acheta la part de Girard. Il était indivisaire avec Pierre Laurent, chirurgien de Norante. Le moulin fut alors loué à bail pour des périodes de 3 ou 6 ans, parfois à des meuniers qui venaient de loin comme un certain Pierre Signoret d'Oraison.

En 1841, André Honnorat, partageant ses biens entre ses enfants fit donation de sa part de l'édifice à son fils Jean André Alphonse, prêtre, alors que la famille de Pierre Laurent avait vendu l'autre part aux frères Pascal, Cajetan et Honoré, fils du fabricant de draps de La Mure, ainsi qu'à Joseph Séverin Simon fabricant de draps aux Acates. On constate ici que c'est peut-être autant la possession de la force hydraulique que celle du moulin qui attirait les nouveaux propriétaires, ce qui fut confirmé par la suite. La réussite d'André Honnorat dans la fabrication mécanique des tissus de laine avait attisé les convoitises. Or, les lieux propices à l'installation de fabriques nouvelles étaient rares. La famille Honnorat, soucieuse de bloquer les concurrents potentiels avait acheté tous les bords de rivière favorables.

A partir de 1841, on vit les frères Pascal dominer les affaires du moulin qui bientôt pour eux devint une charge : trop étrié au milieu des vieilles maisons du quartier de la Placette, il ne pouvait se développer comme le souhaitaient ses propriétaires, l'espace manquait et les Pascal rêvaient de fabrique de draps.

D'autre part, il devenait très difficile de gérer les charges d'entretien en coordination avec les possesseurs des usines nouvelles progressivement installées sur le canal et surtout avec les propriétaires des terres irriguées par le réseau secondaire. Ces derniers qui se référaient à l'accord de 1716-17, refusaient de participer. Ils firent procès et l'emportèrent : les possesseurs du moulin, conclut le juge, n'étaient pas possesseurs du canal mais devaient

en assurer l'entretien, l'ancienne organisation féodale demeurait.

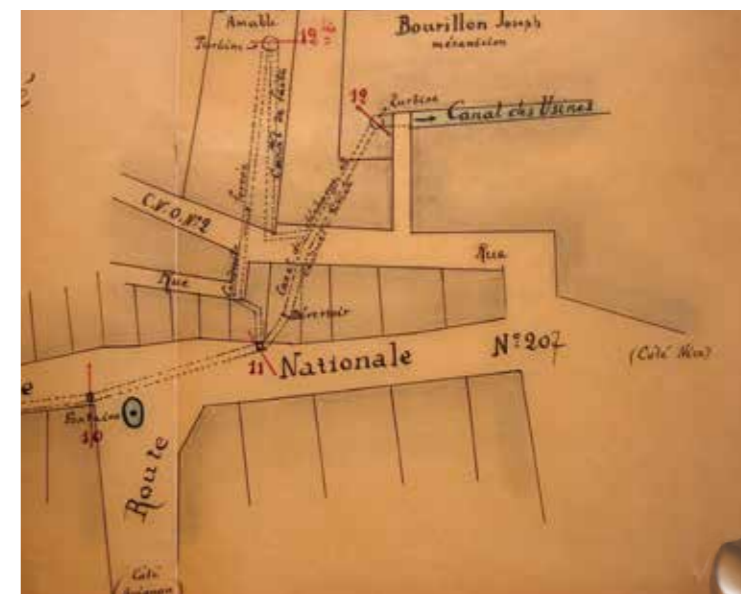
Enfin, un nouveau venu dans la meunerie locale, Joseph Antoine Bagnis, avait créé un autre moulin à la place du foulon du pré Cotton. Il s'avéra concurrent redoutable. Bref, le plus entreprenant des Pascal qui entre temps en 1859 avait racheté la part d'Honorat le prêtre, n'avait plus qu'un désir, délocaliser et se débarrasser de la vieille bâtisse, surtout des contraintes qui lui étaient liées.

Pour cela il fit l'acquisition de la tannerie de la rue Haute en 1849 et parvint peu à peu à obtenir de l'Administration l'autorisation d'y établir un nouveau moulin ainsi qu'une fabrique de draps.

Le moulin de la Placette fut revendu à un nouvel arrivant, Florentin Bourrillon, venu de Beauvezer en 1863. Florentin puis ses fils, Amable, meunier, et Joseph, mécanicien, occupèrent les lieux.

Comme leurs prédécesseurs les Bourrillon furent confrontés aux problèmes liés à l'eau et aux difficultés découlant de l'intransigence de l'Administration. Cependant, l'aventure de la bâtisse et de son canal se poursuivit pendant plusieurs décennies.

Après le décès de Florentin, le 21 janvier 1896, ses deux fils, Joseph et Amable, héritiers du moulin et de son eau, se partagèrent intelligemment le bien de leur père. L'un, Joseph, était mécanicien, l'autre, Amable choisit d'être meunier. Favorables aux idées nouvelles et aux nouvelles technologies apparues à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, ils s'accordèrent pour remplacer les vieilles roues à aubes par des turbines et, chacun de son côté, entreprirent de modifier le cours du canal afin de créer deux entreprises modernes : un moulin pour Amable, un atelier de mécanique pour Joseph, ce que montre le plan ci-dessous :



Ces modifications eurent lieu dans les premières années du 20<sup>e</sup> siècle. C'est alors que le vieux moulin (v. ci-dessous) cessa de tourner, remplacé par le nouveau voisin d'en face.



Ici tourna pendant plusieurs siècles l'ancien moulin banal, voisin de l'ancien four banal

Les héritiers Bourrillon conservèrent la propriété de l'ancien moulin, et l'obligation d'entretien du canal jusqu'en 1929. De 1912 à 1922, sans se lasser, ils échafaudèrent plusieurs plans afin d'améliorer le barrage de prise d'eau. Mais, malgré leurs efforts, ils ne purent lutter contre les crues de l'Issole. En 1929, le dernier propriétaire des deux moulins, Edouard, qui habitait Marseille, ne pouvait assumer l'entretien du canal. Harcelé par les arrosants, il se résigna à vendre l'ancien moulin et gestion du canal à la Commune. L'acte fut signé devant M<sup>o</sup> Auguste Honnorat le 12 août 1929. Un accord conclu le 12 juin 1931 entre la Mairie et les derniers utilisateurs de la force de l'eau en amont, Léon

Honorat, fournisseur d'électricité pour le village ainsi que Louis et Léon Bourrillon, mécaniciens à la Rue Haute, compléta l'acte de 1929.

Le dernier usinier qui utilisa une roue à aubes fut Joseph Bagnis, le meunier du Pré Cotton.

## LE FOULON DU PRE COTTON - LE MOULIN BAGNIS

Le Pré Cotton ? C'est, la terre qui borde l'ancien moulin Bagnis. Elle fait partie du quartier du Croues, ou Croui, le fossé, mot qui désignait le canal.

Ici, le premier des trois Bagnis qui y exercèrent leur métier, trois Joseph ; transforma un vieux foulon en usine moderne. L'homme venait d'Italie du nord, arrivé d'un village qui porte le même nom que lui, Bagni di Vignado. Il fut particulièrement entreprenant et sut imposer son usine malgré les obstacles que les autres usiniers dressèrent sur son chemin.

L'ancienne roue à aubes de l'usine est encore là actuellement, rénovée, bien visible mais endormie, la dérivation du canal n'existe plus, le froissement de l'eau sur les aubes s'est tu.

La vieille bâtisse, bien entretenue aujourd'hui, fut une des premières à utiliser la force de l'eau, mais ce n'était pas pour animer un moulin. Elle abritait un foulon qui datait du temps des seigneurs et dissimulait un martinet.

En 1792 ce foulon appartenait à la veuve d'Antoine Gibert de St André, facturier à draps. Mais il était en mauvais état. Nous savons ainsi qu'il exista bien avant la révolution de 1789. Ce type de mécanique est indissociable du tissage des draps de laine ou de chanvre. Or, à St André, dès le 15<sup>e</sup> siècle on tissait la laine et le chanvre dans les maisons sur de vieux métiers en hiver. On avait donc besoin de foulons dont le principe était bien connu.

La veuve de Gibert, Marguerite Féraud le loua pour trois ans, en 1792, à Jacques Joseph Collomp, teinturier-foulonnier récent en amont, qui remit le bâtiment en état et s'arroya ainsi le monopole du foulonnage à St André. Collomp, ancien tailleur, était un homme aisé. En 1796, le bail lui fut renouvelé.

En 1799, c'est un autre Collomp, Henry, qui signa un bail de neuf ans. Le propriétaire était alors Jean Antoine Gibert, fils de feu Antoine. Jacques Collomp, usinier en pleine expansion, s'en était allé de son côté construire un moulin à farine neuf, accolé à la chapelle Notre-Dame, sur un Bien National acquis aux enchères à Castellane en 1793. Ce moulin, que les actes signalent déjà dès 1801, ne fonctionna jamais, on le sait, et fut revendu à André Honnorat qui en fit sa 1<sup>o</sup> fabrique.

En 1803, Jacques Collomp revint au quartier du Pré Cotton et acheta la propriété pour la somme de deux mille cent francs, prix considérable qui fut payé l'année suivante.

L'autre Collomp, Henry, demeura fermier.

Jacques Collomp était encore propriétaire en 1844. Il loua alors le foulon à Casimir Juglar, apprêteur de draps à la fabrique des Acates, pour une durée de six ans. Le bail est intéressant car il donne le détail de l'outillage contenu dans le bâtiment.

Qu'advint-il ensuite?

Un homme discret mais particulièrement combatif, arrivé d'Italie, Joseph Antoine Bagnis, forgeron de métier, acheta la bâtisse à Collomp en octobre 1849. Il la transforma en taillanderie. La maison fut connue désormais sous le nom de Martinet. Bientôt l'atelier fut transformé en moulin à farine, prospère au point de désorganiser les moulins voisins, de faire naître les jalousies et, naturellement, les procès. Bagnis l'emporta.

Ingénieur, il envisagea un jour de construire sur le même lieu

une batteuse mécanique fixe qui apparemment ne vit pas le jour. Son entreprise se poursuivit avec fils et petit fils, toujours des Joseph, jusqu'aux années 1944-45.

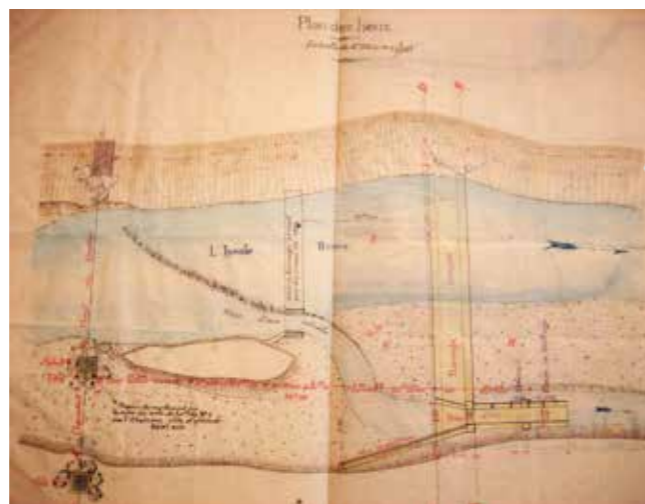
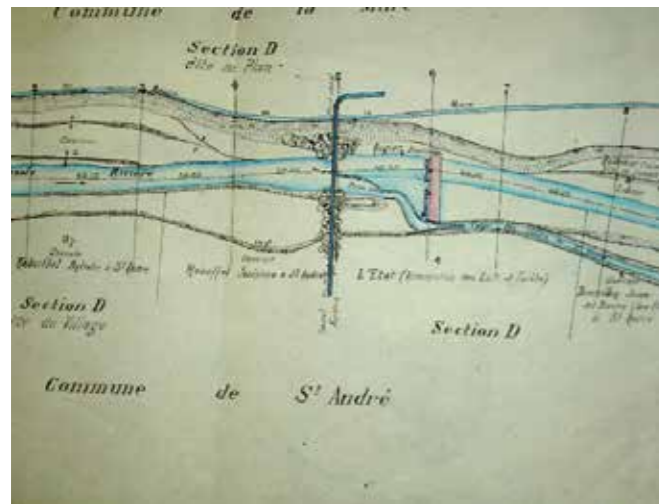
Pendant la guerre, discrètement, le dernier des Bagnis rendit beaucoup de services aux petits propriétaires de lopins de terre qui, victimes des « Restrictions » comme tous les Français, cultivaient, à la barbe du Service du Ravitaillement, un peu de blé ou de maïs et souhaitaient que leur farine échappe à l'Etat de Vichy et aux occupants allemands. Joseph alors, feutre marron, moustache blanche et taillade de flanelle, homme solitaire et peu loquace mais bon cœur, prenait un risque et faisait tourner sa roue discrètement. Ainsi nos familles avaient un peu de pain ... clandestin.

Avec la disparition de Joseph Bagnis III, s'éteignit le dernier moulin à farine de St André. Les turbines modernes des minoteries avaient vaincu les vieilles roues à aubes. C'était l'époque de l'apogée de la Minoterie des Alpes à La Mure.

J-P Reboul



Musée de la minoterie - La Mure Argens ©Secrets de Fabriques



Deux des plans élaborés par les frères Bourrillon pour créer une prise d'eau définitive dans le lit de l'Issole en aval du Pont des 7 Arcades.



1952 La roue du moulin Bagnis tourne mais n'actionne plus les meules.



## C'est un petit vallon

*C'est un petit vallon « qui mousse de rayons »  
Comme disait Rimbaud dans des vers immortels  
C'est un petit vallon à fleurs et papillons  
Où coule un courant gai dans la menthe pastel.*

*C'est un petit vallon perdu au bout du monde  
Où poussent les framboises et les fraises des bois  
Les ombelles étoilées comme des meules rondes  
Les pivoines et les ronces entremêlant leurs doigts.*

*C'est un petit vallon ignoré de la foule,  
Des curieux, des badauds, des touristes ébahis,  
Pour pénétrer son cœur il faut qu'un temps s'écoule  
Afin d'y accéder sans bagage et sans bruit.*

*Alors quand palpitants, humbles et dépouillés,  
On roule les cailloux troublant l'heure quiète,  
On peut tout doux y voir dans les herbes mouillées,  
Un monde minuscule grouillant de vie muette*

Jean-Baptiste Rémy (1926-2016).  
Entomologiste et directeur d'école  
Écrit en Août 2009  
Illustrations : J.F. TEMPIER (Atelier de dessin)

## ETAT CIVIL 2017

### Santé et prospérité pour ces bébés de l'année...

Tiago FERNANDES LOUREIRO.....30 août 2017  
Alix REQUENA.....24 octobre 2017

### Vœux de bonheur aux nouveaux mariés...

GIBERT Francis & BORCIER Chantal.....16 octobre 2017  
GREGOIRE Jean & MONGIN Joëlle.....16 novembre 2017  
MASSACRIER Sébastien & GUERRISI Clélia.....22 avril 2017  
TOUSSAINT Roger & GAULIER Florence.....8 juillet 2017

### Sincères condoléances aux familles d'êtres chers disparus...

BERTOTTO Charles.....16 avril 2017  
CERVERA Andréa Veuve SOTO.....23 février 2017  
COLOMBO Josette Veuve MAGAUD.....4 mars 2017  
COURSOLLE Eliane Epouse JULIEN.....27 décembre 2017  
DOL Marcelle Veuve GARCIN.....29 octobre 2017  
DUVERNAY Jean-François.....17 janvier 2017  
FARCI Odette Veuve PROCISSI.....25 janvier 2017  
FOURNIER Marie-Jeanne.....11 septembre 2017  
GRANET Mireille Veuve ALLEGRE.....18 septembre 2017  
GUICHARD Marie-Thérèse Veuve EMMANUEL..12 mai 2017  
GUICHARD Suzanne Veuve ROUVIER.....8 février 2017  
HELDRE Reine Veuve LEFEBVRE.....14 avril 2017  
HONNORAT Colette.....3 juillet 2017  
HONNORAT Jean.....12 juillet 2017  
HUBSCHWERLIN Marcelle Veuve DENIS.....26 janvier 2017  
LIGE Aimée Veuve MASSACRIER.....25 janvier 2017  
LISTELLO Claude.....1 février 2017  
MACCARIO Janine Veuve BOSIO.....24 juillet 2017  
MAMBERTI Michèle Divorcée LORENZI....30 novembre 2017  
MARTEL Joseph.....20 octobre 2017  
MEYNAUD Céline Epouse GIBERT.....7 juillet 2017  
MICHEL Isabelle Veuve DELEUIL.....5 juin 2017  
MICHEL Max.....24 novembre 2017  
NERET Geneviève Epouse GIRAUD.....1 novembre 2017  
PAROUTY Raymond.....2 novembre 2017  
PASTORELLI Jeanne Veuve TAXIL.....28 septembre 2017  
PEIGNET Andrée Veuve LECOMTE.....4 janvier 2017  
RAYBAUD Solange Veuve RAYBAUD.....25 mars 2017  
SCHOUmacher Gilbert.....5 décembre 2017

Ce magazine municipal annuel est le « reflet » de la vie communale et intercommunale durant l'année qui vient de s'écouler...Il est distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres du village par les agents communaux et est également consultable en version numérique sur le site de la Mairie. Remerciements à toutes les personnes qui, par l'apport de documents, ont contribué à l'élaboration de cette nouvelle édition de REFLETS.

Remerciements aux artisans, chefs d'entreprise, commerçants, pour leur participation au financement de ce bulletin.

Remerciements à Rémi NIGRI - CREAT'IN - pour sa disponibilité et son implication dans la réalisation de la revue.

## Jours et Heures d'ouverture du Secrétariat de Mairie

Du lundi au jeudi  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h  
Le vendredi de 8h à 12h  
Fermé le vendredi après-midi et le samedi

Contact :  
Tél. 04 92 89 02 04  
Fax. 04 92 89 02 56  
mairie.st-andre.les.alpes@wanadoo.fr  
www.saint-andre-les-alpes.fr

Ce bulletin a été mis en page par Rémi NIGRI, infographiste et webmaster, installé dans le Haut Verdon depuis 2004.  
Création de livrets, d'affiches, de prospectus, de sites internet dynamiques...  
Retrouvez l'ensemble de ses créations sur : [www.creat-in.fr](http://www.creat-in.fr) Tél : 04 92 83 90 43



**LE CLAIR LOGIS**  
GÎTE D'ÉTAPE ET DE SÉJOUR  
RESTAURANT



Route de Digne  
04170 St André les Alpes

Tél : 04 92 89 04 05 / Port : 06 08 26 61 15  
www.giteclairlogis.com  
le-clair-logis@wanadoo.fr

Raymond TRIMAILLE



Toutes assurances - Particuliers et professionnels  
Epargne - Spécialiste motos, quad et constructions

Place de Verdun - 04170 Saint André les Alpes  
Tél. 04 92 89 00 27 - Fax 04 92 89 02 84  
email : cabinet.trimaille@mma.fr - http://agence.mma.fr/saint-andre-les-alpes  
N° ORIAS 07-010-731-ww-orias.fr

**LE GAC JEAN-YVES**  
**VERDON SERVICES**

Création, entretien parcs et jardins  
Débroussaillage - Nettoyage - Elagage  
Travaux divers - Arrosage automatique  
MORIEZ - 04170 St André les Alpes  
Tél. : 04 92 89 09 91

Pâtissier - Chocolatier - Glaciers



**Comte Didier**

63 Grand'Rue - Saint André les Alpes  
04 92 89 03 69

**Alpes Services Auto**  
04 92 89 09 76



Dépannage 24h/24 - 7j/7  
Réparation toutes marques  
Mécanique - Carrosserie

Tél Assistance : 24h/24 - 7j/7  
04 92 89 04 78



Fax : 04 92 89 17 42  
Portable : 06 85 70 66 04  
Route de Nice - 04170 Saint André les Alpes

**bm**  
BLANC 04370 MATERIAUX  
COLMARS LES ALPES

MATERIAUX DE CONSTRUCTION  
BRICOLAGE CHAUFFAGE BOIS  
ET PELLETS

04370 COLMARS-LES-ALPES Tél : 04 92 83 44 26  
04240 ANNOT Tél : 04 92 83 31 59  
04170 LA-MURE-SUR-ARGENS Tél : 04 92 8914 01

**S.E. André Roux**  
**Electricité Générale**  
Bâtiment - Industrie - Alarmes

Tél: 04.92.34.26.44 - 06.30.09.64.30

Huiles essentielles, Cosmétiques



Visite de la distillerie  
Boutique  
www.bleudargens.fr

**Relief 3**

Peinture - Papiers peints  
Revêtements sols - Faux plafonds  
Sablage - Façade

Quartier les Accates  
04170 ST ANDRE LES ALPES  
Tél. 04 92 89 03 41  
jackysimon04@gmail.com

EN VRAI  
GROUPAMA EST TOUJOURS  
PROCHE DE VOUS.



Groupama Saint-André-les-Alpes  
Avenue de la Gare  
Tél. 04 92 89 00 76

Christine et Mali BOEUF

**Boulangerie artisanale**

Rue principale  
04170 Saint André les Alpes  
0492890246

**EIFFAGE**  
ROUTE ALPES VAUCLUSE

CASTELLANE - THORAME - ALLOS  
Terrassements, génie civil, enrobés,  
béton chantier, V.R.D,  
travaux publics et privés, déneigement

ZA - Route de Grasse  
04120 CASTELLANE

04.92.83.61.73 - 04.92.83.73.00

**EURL MENUISERIE GAUTIER**  
MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE  
CONSTRUCTION BOIS - VÉRANDA  
BOIS - PVC - ALU

Grand Rue - 04170 Saint André les Alpes  
06 33 05 78 71

vincent.04.gautier@wanadoo.fr  
N°SIRET 799 984 091 00014

**Boulangerie Pâtisserie**  
**RAMBAUD**

Tél : 04 92 89 05 08 - rambaudlanglois@gmail.com






Produits maison, pâtisserie et viennoiserie pur beurre

**RESSOURCER  
LE MONDE**



Sur les cinq continents, Veolia développe l'accès aux ressources, les préserve et les renouvelle. En concevant et déployant des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, nous contribuons à ressourcer le monde. Découvrez comment sur [veolia.com](http://veolia.com)

Ressourcer le monde



LEVAS WORLDWIDE PARIS - Illustration : RUDIE.

# Camping municipal ★★ "Les Iscles"



accueil@camping-les-iscles.com

Tel : 04 92 89 02 29

04170 Saint André les Alpes



Supermarché

**express**

**Boucherie - Charcuterie  
Produits régionaux  
Station service**

Route de Nice - 04170 Saint André les Alpes  
**04 92 89 02 18**

**Allianz**  **Assurances et finances**  
**TEYSSIER Jérémie - ASSURANCES**  
 Conseil en gestion de Patrimoine - Complémentaire Santé

ASSURANCES: AUTO, MOTO, HABITATION, PROFESSIONNEL, SANTE	FINANCES: ASSURANCE-VIE, RETRAITE, PRÉVOYANCE, DEFISCALISATION
--	--

Digne-les-Bains // St-André-les-Alpes // Castellane  
**Tel: 04.92.31.34.34**

ANNAVAL-ROSE Jean-Luc MAGNÉTISEUR



Sur rendez-vous au  
**04 92 83 90 49**  
**06 75 65 44 75**

j.lannavalrose@jlar-magnetiseur.com  
 www.jlar-magnetiseur.com

DOULEURS, STRESS, ANGOISSES...  
**REVIVRE ENFIN !**

**04170 MORIEZ**

**AMBULANCES VACCAREZZA**



TAXIS  
 AMBULANCES  
 VSL

Grand Rue  
 04170 Saint André les Alpes  
**04 92 89 03 28**

*Original Tentations*

Prêt à porter:  
 Homme - Femme - Enfant  
 Accessoire et bijoux argent



4 avenue de la Gare 04170 Saint André les Alpes - 06 60 99 42 59 - 04 92 85 18 52